



BILAN 2018-2023

**Mise en œuvre du régime forestier adapté
de la Paix des braves**

par le Conseil Cris-Québec sur la foresterie

Rapport détaillé

Juin 2025

Table des matières

Préambule.....	3
1. Introduction.....	3
1.1 Mandat du Conseil.....	3
1.2 Approche générale	3
1.3 Approche méthodologique.....	4
2 Présentation des résultats	6
2.1 Résultats pour les maîtres de trappe.....	6
2.2 Résultats pour les autres intervenants.....	8
3. Discussions, Recommandations et Conclusion.....	21
3.1 Principaux Constats	21
3.2 Discussion	23
3.3 Recommandations.....	23
3.4 Conclusion.....	24
ANNEXE 1 Synthèse des réponses des intervenants du groupe 1	25
ANNEXE 2 Synthèse des réponses des intervenants du groupe 2	37



Préambule

Ce rapport présente le bilan détaillé de la mise en œuvre du régime forestier adapté du chapitre 3 de la Paix des braves (RFA), pour la période 2018-2023. Il inclut la démarche entreprise, une synthèse des résultats obtenus et des recommandations visant l'amélioration continue de la mise en œuvre du RFA. Les constats présentés sont le résultat de la synthèse des réponses obtenues auprès des divers intervenants questionnés. Il a été rédigé par le secrétariat du Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) pour le bénéfice principal de ses membres et des intervenants impliqués dans la mise en œuvre du RFA.

1. Introduction

Ce *Bilan 2018-2023 de la mise en œuvre du régime forestier adapté de la Paix des braves* est le quatrième du genre produit par le Conseil Cris-Québec sur la foresterie depuis sa création, en 2003. L'exercice a pour objectif de faire le point sur les progrès réalisés par les gouvernements du Québec et de la nation crie dans leur relation et dans la réalisation des activités de mise en œuvre du régime forestier adapté (RFA).

1.1 Mandat du Conseil

Le Conseil Cris-Québec sur la foresterie a la responsabilité de faire le suivi, le bilan et l'évaluation de la mise en œuvre du chapitre 3 de *l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec* (la Paix des braves).

En conformité avec son mandat, le Conseil a entrepris, lors de son année d'opération 2023-2024, de réaliser un quatrième bilan de la mise en œuvre du régime forestier adapté. Le présent bilan couvre la période 2018-2023.

1.2 Approche générale

Le présent rapport analyse l'efficacité des dispositions du régime forestier adapté à atteindre les quatre principaux objectifs de ce régime, soient :

1. une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris ;
2. une intégration accrue des préoccupations de développement durable ;
3. une participation, sous forme de consultation, des Cris aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier, notamment pour l'étape de finalisation et de suivi des plans ;
4. une collaboration, sous forme de concertation, du gouvernement de la nation crie (GNC) et du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) au processus de participation pour la planification prévu à l'annexe C-4 de la présente Entente.



Cette vérification s'appuie sur une série d'entrevues visant à obtenir le point de vue des intervenants sur l'atteinte des objectifs, mais aussi sur le fonctionnement des mécanismes développés pour mettre en œuvre le régime. Afin d'assurer une certaine continuité avec les trois bilans précédents, les questions utilisées lors des entrevues sont sensiblement les mêmes. Ces questionnaires sont orientés autour des critères du cadre de suivi dont s'est doté le Conseil et visent à vérifier si les dispositions en place atteignent les objectifs du RFA, cités plus haut.

Le précédent bilan de la mise en œuvre du RFA, réalisé pour la période 2013-2018, avait permis de formuler des recommandations générales et des priorités d'actions qui tournaient autour des trois axes suivants :

1. Poursuivre la collaboration et renforcer la communication entre les mécanismes de mise en œuvre du RFA
2. Rester ouvert aux adaptations nécessaires du régime et renforcer les suivis axés sur l'évaluation et l'évolution du RFA
3. Assurer la mise en œuvre de la composante économique du RFA

Des questions ont également été posées par rapport au progrès réalisé dans la mise en œuvre de ces recommandations. La dernière question vise à recueillir les suggestions et recommandations des participants pour améliorer le régime selon leur point de vue.

1.3 Approche méthodologique

Le Conseil, par le biais de son secrétariat, a procédé à la consultation d'un échantillon des principaux participants à la mise en œuvre du RFA (maîtres de trappe, membres et coordonnateurs des groupes de travail conjoints (GTC), membres du Conseil, conseillers techniques, représentants de l'industrie forestière et aménagistes du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) qui assistent aux consultations des maîtres de trappe).

Le secrétariat du Conseil a entrepris de faire la tournée des intervenants afin de les sonder à travers deux questionnaires. L'un fut adapté aux maîtres de trappe (groupe 1) et l'autre fut destiné aux autres intervenants (groupe 2).

En plus de chercher à obtenir leurs constats et observations par rapport à la mise en œuvre des principales adaptations propres au RFA, le questionnaire visait également à quantifier le degré d'appréciation par rapport à certains thèmes abordés. Le questionnaire a donc été bonifié afin de demander aux intervenants de quantifier le succès ou leur satisfaction sur une échelle de 1 à 10. Cette approche a été modifiée dans le questionnaire destiné aux maîtres de trappe, afin de faciliter leur appréciation d'un dossier spécifique. Ainsi, des classes qualitatives plutôt que chiffrées ont été retenues, par exemple, très satisfait, satisfait, pourrait être amélioré et insatisfait.

Les entrevues des maîtres de trappe ont eu lieu dans chacune des communautés concernées par le RFA entre le 4 juin et le 4 juillet 2024. L'analyste du secrétariat, accompagnée d'une anthropologue dotée



d'une grande expérience auprès des maîtres de trappe cris, a interviewé les maîtres de trappe avec l'aide des membres cris des GTC pour faciliter les rencontres et les traductions.

Il devait y avoir eu des activités forestières planifiées pendant la période 2018-2023 sur les aires de trappe des usagers rencontrés. C'est pourquoi les maîtres de trappe des communautés de Waskaganish et de Nemaska n'ont pas été rencontrés, puisqu'il n'y a pas eu de travaux pendant cette période (ou très peu à Nemaska).

Échantillon des maîtres de trappe rencontrés en entrevue

Communauté d'origine des maîtres de trappe	Nombre de maîtres de trappe rencontrés/Nombre d'aires de trappe (chap. 3)
Mistissini	12/31
Nemaska	0/7
Oujé-Bougoumou	5/13
Waskaganish	0/8
Waswanipi	16/62
Nombre total d'entrevues	33/121

Lors des entrevues, les maîtres de trappe ont été informés des objectifs de ces rencontres ainsi que des rôles et mandats du CCQF. Au fur et à mesure que les questions étaient posées, une mise en contexte et des explications étaient données concernant les dispositions du chapitre 3.

Finalement, la participation des maîtres de trappe a été réalisée sur une base volontaire et chacun a reçu une compensation financière, comme convenu par le Conseil Cris-Québec sur la foresterie.

L'analyste du secrétariat a aussi réalisé les entrevues auprès des autres intervenants impliqués dans le régime (groupe 2). Les entrevues ont été réalisées par vidéoconférence, entre décembre 2023 et mai 2024.

Échantillon des autres intervenants rencontrés en entrevue

Autres groupes questionnés	Nombre d'entrevues
Membres cris des GTC	2/7
Membres Québec des GTC	4/4
Coordonnateurs/conseillers techniques Cris	2/2
Coordonnateurs/conseillers techniques Québec	1/1
Membres du Conseil, nommés par les Cris	3/5
Membres du Conseil, nommés par le Québec	5/5
Ancien président + directeur CCQF	2/2
Représentants de l'industrie forestière Cris	1/3
Représentants de l'industrie forestière (non-Cris)	4/6
Planificateurs du MRNF	4/5
Nombre total d'entrevues	28

Les participants des deux groupes pouvaient choisir de ne pas répondre à une ou à des questions avec lesquelles ils n'étaient pas à l'aise. Ils ont été assurés de la confidentialité du processus d'entrevue, c'est pourquoi les résultats sont présentés sans en détailler la provenance.



2 Présentation des résultats

Puisque deux questionnaires différents ont été utilisés pour les entrevues, les résultats sont présentés en deux groupes, tout d'abord ceux des maîtres de trappe et ensuite ceux des représentants des parties et des autres intervenants.

Les résultats plus détaillés se retrouvent en Annexe du présent document. Les questionnaires détaillés sont disponibles sur demande auprès du secrétariat.

2.1 Résultats pour les maîtres de trappe

Concernant les maîtres de trappe, il n'a pas été facile d'obtenir des réponses directes à des questions parfois assez techniques pour eux. La plupart des maîtres de trappe, lorsqu'appelés à quantifier leur satisfaction à l'égard d'un item, ont plutôt rapporté des événements ou fait part de leurs observations se rapportant au sujet au lieu d'exprimer leur niveau de satisfaction. La plupart des maîtres de trappe ont fait des constats intéressants et exprimé des préoccupations relatives à la plupart des sujets, mais n'ont pas toujours fourni de réponse à toutes les questions.

Ainsi, lors de la compilation des résultats, leur niveau de satisfaction a été estimé par l'analyste, à la relecture des commentaires émis par les participants, selon la teneur des propos tenus. À titre d'exemple, si pour un sujet donné le maître de trappe n'a exprimé que des commentaires positifs, l'interprétation de l'analyste a été que ce maître de trappe est très satisfait. À l'inverse, si les commentaires sont en majorité négatifs, ce maître de trappe sera identifié comme étant insatisfait de la mesure. Les entre-deux sont évalués selon l'importance, positive ou négative, des commentaires émis.

Bien que les résultats obtenus selon cette méthode découlent d'une interprétation de l'analyste, ils indiquent une tendance significative qui peut être corroborée avec les constats qui eux proviennent directement des maîtres de trappe. Les chiffres sont présentés à titre indicatif en Annexe 1 et ne sont pas utilisés dans la section résultat. L'utilisation des classes qualitatives pour évaluer le niveau de satisfaction des maîtres de trappe était utilisée pour la première fois aux fins du présent bilan. La pertinence de l'utiliser de nouveau dans le futur devra être évaluée, afin de déterminer s'il s'agit de la meilleure façon de comparer les résultats obtenus d'une période quinquennale à l'autre.

Voici les principaux constats et observations qui ressortent des entrevues des maîtres de trappe par rapport aux différentes thématiques abordées lors des entrevues. Les réponses détaillées peuvent être consultées à l'Annexe 1.

Approche d'aménagement forestier

- Lorsqu'on leur demande s'ils ont remarqué des différences dans les approches d'aménagement forestier, 38 % des maîtres de trappe interrogés ne pensent pas que le régime a évolué au cours des cinq dernières années.
- 22 % sont d'avis qu'il y a davantage de protection pour la faune maintenant avec le RFA.
- 25 % trouvent qu'il y a eu davantage d'activités forestières pendant la période, au détriment des habitats fauniques.



- Les maîtres de trappe s'inquiètent de l'impact négatif des activités forestières sur la qualité des habitats fauniques. Il s'agit de leur préoccupation principale dans une proportion de 66 %.
- Concernant l'approche de coupe en mosaïque, 53 % observent que la faune délaisse les secteurs après la récolte, mais revient après quelques années. Cependant, 35 % trouvent que cette approche crée trop de coupes et de routes, particulièrement dans leurs territoires forestiers d'intérêt faunique pour les Cris (TIF).
- L'une des principales préoccupations est le nombre élevé de routes créées qui engendre beaucoup d'impacts négatifs cumulatifs sur les habitats fauniques et les activités traditionnelles. (59 %)
- Les maîtres de trappe ont tendance à privilégier la régénération naturelle plutôt que la scarification suivie d'un reboisement. 25 % des répondants se sont dit contre la scarification sans être contre la plantation, pourvu que l'on reboise les mêmes essences que celles récoltées. 25 % se sont toutefois prononcé contre toutes formes de travaux sylvicoles non commerciaux (TSNC).

Sites d'intérêt pour les Cris

- Bon nombre des maîtres de trappe pensent que les TIF, principalement l'habitat de l'orignal, ne sont pas suffisamment protégés par le régime. (45 %).
- 65 % évaluent que la qualité de l'habitat dans les TIF n'est pas bonne ou pourrait être améliorée, alors que 35 % d'entre eux disent que la qualité est toujours là.
- Le processus qui permet aux maîtres de trappe d'obtenir du bois de chauffage grâce à la disposition de 75 ha (3.71) n'est pas vraiment en place.
 - 41 % d'entre eux mentionnent faire des demandes pour du bois de chauffage directement aux compagnies
 - 28 % répondent qu'ils récoltent leur bois de chauffage par eux-mêmes, où ils le désirent.
 - 19 % mentionnent ne pas avoir identifié de 75 ha sur leur aire de trappe.
- Concernant les cartes d'utilisation du territoire par les Cris (désignées par l'acronyme anglais CLUM (Cree Land Use Maps), elles restent sous-utilisées et sont peu connues, surtout chez les nouveaux maîtres de trappe.
 - 19 % rapportent qu'elles n'étaient pas utilisées en consultation.
 - 34 % ne semblent pas connaître l'existence de ces cartes.
- La majorité des maîtres de trappe (59%) conviennent que les 1 % permettent de protéger leurs principaux sites d'intérêt.
- Concernant la relocalisation des refuges biologiques non inscrits, 25 % ont dit avoir déplacé un refuge biologique pour protéger un camp situé à proximité d'un lac ou d'une rivière et 22 % ont rapporté être toujours en attente de cette relocalisation.
- Concernant les zones riveraines :
 - 69 % des maîtres de trappe mentionnent que les habitats riverains ne sont pas suffisamment protégés par le régime et que la zone tampon de 20 m n'est pas assez grande.
 - 56 % rapportent des chablis quand une bande de 20 m est laissée en bordure du cours d'eau, particulièrement le long des grands lacs où le vent est plus fort.

Maintien des activités traditionnelles

- Lorsqu'on leur demande si le régime forestier de la Paix des braves contribue au maintien des activités traditionnelles, 34 % des maîtres de trappe répondent que l'Entente leur permet de continuer de pratiquer et d'enseigner leur mode de vie traditionnel.
- Cependant, 25 % mentionnent que l'entretien à long terme des routes est très préoccupant parce qu'ils les utilisent pour exercer leurs activités traditionnelles.



Participation crié

- La majorité des maîtres de trappe (52 %) apprécie le processus de consultation qui leur permet de participer au processus de planification et d'avoir la chance d'exprimer leurs besoins.
- Toutefois, 53 % mentionnent que même s'ils sont écoutés, les aménagistes et les compagnies refusent quand même leurs demandes d'harmonisation. Ils n'ont pas l'impression qu'ils peuvent influencer la planification forestière.
- Le processus de suivi des demandes d'harmonisation auprès des maîtres de trappe ne semble pas optimal. 19 % d'entre eux mentionnent une communication déficiente concernant le suivi de l'état de leurs demandes d'harmonisation.
- Beaucoup (38 %) disent ne pas être satisfaits en ce qui concerne l'acceptation de leurs demandes d'harmonisation et le délai encouru avant que le travail ne soit terminé sur le terrain.
- À la question sur les améliorations possibles afin que l'Entente contribue davantage à leur mode de vie traditionnel, la réponse la plus populaire est que l'avis et les connaissances des maîtres de trappe devraient être davantage respectés (22 %).

2.2 Résultats pour les autres intervenants

La structure de cette section reflète celle du questionnaire utilisé pour les entrevues. Les points en gras correspondent aux questions et sont numérotés de la même façon que dans le questionnaire. Les constats présentés ici sont le résultat de la synthèse des réponses obtenues auprès des intervenants rencontrés. Les tableaux où sont colligées les réponses détaillées peuvent être consultés à l'Annexe II.

À partir de la question 5, les participants ont été incités à quantifier leur degré d'appréciation par rapport aux différents sujets en le notant sur une échelle de 1 à 10. Le 1 correspondant à un niveau de satisfaction ou de performance bas et le 10 au niveau élevé le plus élevé. Les résultats de ces notes seront aussi présentés.

1. Les principaux points forts

- Le processus de consultation est bien défini et fonctionne bien en général (54 %)
- La mise en œuvre de la stratégie d'aménagement des peuplements mixtes (46 %)
- L'exercice du diagnostic qui a permis d'améliorer les processus (43 %)
 - Mise à jour des règles de fonctionnement interne des GTC
 - Développement des guides de gestion des mesures d'harmonisation et de règlement de conflits
 - Préconsultations
 - Adaptations au calendrier de consultations
- Création du département de foresterie du GNC et l'arrivée de l'équipe de surveillance en foresterie (36 %)
- La collaboration des parties pour faire avancer les dossiers (36 %)
- L'Entente en soi est très positive pour les usagers cris si on compare avec la situation des autres Premières Nations (25 %)
- Les consultations sont une bonne occasion de créer des liens avec les Cris et d'apprendre à mieux les connaître (18 %)
- La réalisation de la révision des 1 % et 25 %, qui a donné lieu à une excellente collaboration entre les parties, ainsi que l'exercice de relocalisation combiné de ces sites et des refuges biologiques non enregistrés qui a débuté pendant la période (18 %)



2. Les principaux points faibles

- Les dispositions et dossiers stratégiques qui ne sont pas encore en œuvre (64 %)
 - Directives d'aménagement des habitats fauniques
 - Plan de rétablissement du caribou forestier
 - Dispositions économiques
 - Négociations sur le régime collaboratif de gestion forestière (entente de gouvernance de 2012)
- Les sujets de nature stratégique, allant au-delà de la planification forestière en cours, discutés en consultation qui retardent ou empêchent l'harmonisation (54 %)
 - L'influence de certains membres cris des GTC qui empêche le maître de trappe de s'exprimer librement. Les consultations doivent demeurer un lieu pour consulter les maîtres de trappe sur la planification opérationnelle. Le rôle des GTC est de faire appliquer le RFA, pas de s'y opposer ou d'aller au-delà.
- Il subsiste une interprétation divergente ou une mauvaise compréhension par rapport à certaines dispositions de l'Entente (43 %)
- Il y a un problème de gouvernance chez les Cris et au sein des mécanismes de l'Entente (la chaîne d'autorité entre GNC/Coordonnateur/GTC, qui est-ce qui est décisionnel/imputable) (18 %)
- Les délais et la lenteur du processus de règlement des conflits d'usage (land use conflicts) ce qui empêche les compagnies d'avoir accès à des secteurs de coupes qui restent non harmonisés (18 %)

3. Facteurs contextuels qui ont eu un impact significatif sur la mise en œuvre de l'Entente

- La pandémie de COVID-19 a eu autant d'effets positifs que négatifs sur la mise en œuvre (50 %)
 - Négatif : par la perte de contact humain, la difficulté de consulter les maîtres de trappe à distance. Outils inadéquats, inefficaces par rapport aux rencontres en personnes. Elle a occasionné du retard dans tous les dossiers.
 - Positif : La mise à jour nécessaire des outils technologiques facilitant maintenant les rencontres à distance. Impact positif sur le marché du bois, ce qui a bénéficié à l'économie régionale.
- Les enjeux relationnels et les négociations relatives à certains sujets retardent la mise en œuvre du chapitre 3 et viennent miner la crédibilité et la confiance entre les parties (50 %)
- Les problèmes d'organisation des consultations entraînent des délais, de l'incertitude, des coûts supplémentaires (29 %)
 - Absentéisme des maîtres de trappe
 - Problèmes de planification et de respect des horaires
 - Le roulement de personnel des membres des GTC
- Certains individus ont des opinions tranchées sur la mise en œuvre du RFA de l'Entente, s'ingèrent dans le processus de consultation prévu au RFA et y soulèvent des sujets qui dépassent le mandat d'un GTC, ce qui empêche le bon déroulement des consultations (21 %)
- L'absence de directives d'aménagement des habitats fauniques entraîne beaucoup d'incertitude, de retards, de coûts supplémentaires pour l'industrie (18 %)



- Les changements dans le leadership des autorités pendant la période, autant du côté des Cris que du Québec, ont modifié les relations, les priorités, ce qui a entraîné un recul pour la mise en œuvre du RFA (18 %)

4. Évolution de l'approche d'aménagement forestier depuis les 20 dernières années

- La ratification et l'application du 6^e amendement de l'Entente ont permis de concrétiser plusieurs changements (57 %)
 - La révision des territoires d'intérêt particulier pour les Cris et la relocalisation des refuges biologiques non inscrits
 - La stratégie d'aménagement des peuplements mixtes
 - La mise en place du Conseil Cris-Québec sur l'économie forestière (CCQEF)
- Le projet diagnostique et les améliorations au processus de consultation et de suivi des mesures d'harmonisation (50 %)
- Les intervenants ont évolué dans leur façon de travailler ensemble pour mettre en œuvre le RFA. Les relations et la compréhension mutuelle sont meilleures. (39 %)
- Il n'y a pas eu d'évolution depuis les 5 dernières années dans les techniques d'aménagement, malgré toutes les possibilités qu'offre le régime pour le faire (39 %)
- Il y a eu un recul sur certains aspects (32 %)
 - Augmentation des délais d'harmonisation, de résolution de conflit
 - Dossiers en suspens qui bloquent le processus et diminuent la prévisibilité
 - Le climat de travail en consultation
 - La perte de confiance des Cris envers le processus

5. Commentaires quant au fonctionnement des mécanismes de mise en œuvre

Groupes de travail conjoint

Note relative au bon fonctionnement : 66,7 %

- Il y a un problème avec certains membres cris des GTC qui, en voulant traiter certains sujets durant la consultation, outrepassent leur mandat. Les GTC peuvent informer le maître de trappe, sans tenter de l'influencer. Ils doivent laisser celui-ci s'exprimer et agir comme des facilitateurs dans la mise en place du RFA (68 %).
- Les changements de personnel chez les GTC et les nouvelles personnes qui semblent moins au courant de leur rôle (46 %)
- Le GTC de Waswanipi est peu/pas fonctionnel (43 %)
- Les membres des GTC Cris et de Québec n'ont pas les mêmes connaissances et les mêmes moyens à leur disposition pour mener à bien leur mandat. (36 %)
 - Formation relative au RFA et au contexte forestier
 - Organisation du travail, partage des tâches
 - Ils ne travaillent pas assez avec leur vis-à-vis
- Certains membres cris des GTC sont difficiles à rejoindre, sont peu impliqués dans leurs tâches de GTC ou n'y sont pas dédiés à temps plein (32 %)
- Les GTC font leur possible dans un contexte difficile (29 %)
- Il y a eu un certain progrès, mais il y a encore beaucoup de place à amélioration (25 %)



Coordonnateurs des GTC

Note relative au bon fonctionnement : 73,8 %

- Ils ont un rôle important auprès des membres des GTC pour rappeler les règles du jeu, pour les informer et réaligner les discussions en cas de besoin. La collaboration entre les deux coordonnateurs est bonne. (54 %)
- Ils devraient avoir plus de pouvoir sur les membres des GTC lorsqu'ils agissent à titre de médiateur. Ils devraient être plus présents aux consultations, car ils font une réelle différence pour régler les conflits. (50 %)
- Il y a eu un changement de garde du côté de la partie des Cris pendant la période. C'est très positif d'avoir un Cri dans ce rôle. (36 %)
- Du côté Québec, la personne est très compétente, connaît bien son rôle et fait un bon travail (25 %)
- Les coordonnateurs gèrent trop de dossiers à la fois. Beaucoup des dossiers stagnent (le suivi et le règlement des conflits, le dépôt des rapports 30 jours). Il peut y avoir de longs délais de rétroaction, il est important de régler les conflits rapidement pour limiter les conséquences sur les diverses parties prenantes. (25 %)
- Les coordonnateurs sont à l'origine de belles améliorations et d'initiatives pendant la période (rencontre des GTC, le développement des guides et la mise à jour des règles de fonctionnement interne) (21 %)

Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF)

Note relative au bon fonctionnement : 76,5 %

- Le Conseil devrait être davantage en contact avec les intervenants locaux pour les informer sur le RFA et s'assurer que tous les intervenants impliqués connaissent bien leur rôle (39 %)
- Le CCQF répond à son rôle, beaucoup de projets ont vu le jour pendant la période (36 %)
- Le Conseil est un forum important pour réunir les parties et discuter des dossiers litigieux dans un endroit neutre. Les relations sont bonnes entre les membres, beaucoup de respect mutuel. Ils ont la capacité de discuter même dans l'opposition. (29 %)
- Le Conseil n'est pas décisionnel et n'est pas assez mis à profit pour régler les situations conflictuelles. Les membres ont de la difficulté à rester impartiaux et à s'entendre sur une position commune pour influencer les choses (25 %).
- L'agenda des rencontres est parfois lourd et répétitif. Les rencontres sont davantage informatives. La documentation, les comptes-rendus et les présentations sont volumineux. On gagnerait à être plus concis et réduire les rencontres aux points décisionnels (21 %)
- 29 % des répondants ont mentionné ne pas avoir de commentaire ou préférer ne pas noter puisqu'ils ne connaissent pas le Conseil ou avaient peu de liens avec celui-ci.

Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) sur les Terres de la catégorie II et III

Note relative au bon fonctionnement : 30,5 %

- 57 % des répondants pensent que les tables ne sont pas fonctionnelles, un échec même. Et ce, parce qu'elles passent à côté de l'objectif de concertation entre Jamésiens et Cris et aussi parce qu'elles n'ont pas réussi à convenir d'objectifs locaux d'aménagement des forêts (Enjeux-Solutions), ce qui est leur principal mandat.
- L'importance des tables a été mal véhiculée, très peu de Cris y participent (43 %)



- Il y a une lacune à la coordination ; les rencontres sont mal préparées et le rôle des tables semble mal compris par les organisateurs (32 %)
- Il y a trop de tables, ce sont toujours les mêmes personnes qui siègent à chacune d'elles (25 %)
- Sur les terres de catégorie II, il n'y a pas eu de rencontre depuis décembre 2019. Les négociations entre les parties sur le régime collaboratif ont influencé la tenue de ces rencontres (25 %).

6. Atteinte des objectifs de l'Entente

Pour chacune des sous-questions suivantes, les répondants devaient évaluer, selon leur perspective, dans quelle mesure ils croyaient que le chapitre 3 sur la foresterie a atteint les objectifs au cours de la période. Une appréciation de 1 à 10 leur a aussi été demandée.

A. Permettre des adaptations pour une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris

i. **Aire de trappe comme unité territoriale de référence** Objectif atteint à 94,23 %

- Outre les commentaires pour confirmer que l'objectif est atteint pour cette mesure, 39 % ont mentionné que les limites ont été déterminées par les Cris, pour les Cris et que cela est très bien respecté.
- 7 % des répondants ont toutefois signalé qu'il subsiste de la confusion sur les limites des aires de trappe dans l'unité d'aménagement (UA) 84-62.
- La même proportion des répondants (7 %) ont fait état de problèmes quant à la délimitation des aires de trappe qui influence la planification forestière et qui n'est pas réglée au niveau de l'Association des trappeurs cris (ATC).

ii. **Territoires d'intérêt particulier pour les Cris (1 %, TIF et refuges biologiques)** Objectif atteint à 75 %

- La satisfaction par rapport aux territoires d'intérêt est variable selon le type de territoire.
- 61 % des intervenants rencontrés disent que les maîtres de trappe sont insatisfaits de la gestion des TIF. Plusieurs raisons ont été fournies :
 - Les maîtres de trappe ont une mauvaise interprétation des modalités
 - La définition des TIF a initialement mal été véhiculée aux maîtres de trappe lors de la détermination des territoires.
 - Les Cris considèrent chaque portion du TIF, alors que le MRNF le considère dans son ensemble.
- Au sujet des 1 %, 46 % indiquent que ceux-ci font le travail.
- Quant à la révision des territoires, 39 % étaient d'avis que l'objectif était partiellement atteint.
 - Le processus fut long et n'était pas terminé à la fin de la période.
 - Les délais ont occasionné des problèmes de planification, puisque les anciens et les nouveaux territoires demeurent actifs dans les bases de données
 - Ce ne sont pas tous les maîtres de trappe qui ont pu bénéficier des relocalisations de refuges biologiques non inscrits.
- 21 % d'entre eux ont qualifié de positifs les exercices de révision et de relocalisation puisqu'ils ont aidé à solutionner des problématiques de longue date et que les maîtres de trappe ont pu protéger des secteurs sensibles.



iii. **Approche d'aménagement** Objectif atteint à 69,23 %

- On rapporte que, bien que les modalités soient appliquées à la lettre, ce n'est pas toujours satisfaisant pour certains usagers cris (39 %). Il est rapporté que, peu importe l'approche, certains maîtres de trappe ne veulent pas de récolte, il est donc difficile de concilier des objectifs opposés.
- Plusieurs ont d'ailleurs souligné que les demandes des maîtres de trappe sont souvent en contradiction avec la coupe en mosaïque (CMO) (36 %)
- 32 % ont aussi répondu que la CMO répond mieux aux besoins des Cris, notamment quant aux rythmes de récolte plus faibles, aux coupes dispersées et aux retours périodiques des compagnies sur le territoire qui permet l'entretien des chemins. Cette approche ne considère cependant pas le caribou.
- Plusieurs ont rapporté que la CMO crée de nombreuses routes et accès qui nuisent à la faune et aux habitats (21 %)

iv. **Protection des zones riveraines** Objectif atteint à 65,77 %

- La majorité des intervenants a mentionné que la bande de protection de 20 m n'est pas suffisante pour les maîtres de trappe et que ceux-ci faisaient de nombreuses demandes d'élargissement des bandes en guise de mesures d'harmonisation. (68 %)
- Beaucoup ont souligné les efforts des aménagistes pour répondre aux demandes des maîtres de trappe lorsqu'il s'agit de secteurs sensibles (32 %). Il fut précisé que ces derniers refusent cependant les demandes d'élargissement mur-à-mur et aussi qu'il est difficile pour le maître de trappe d'obtenir un élargissement dans un secteur où le bois est mature.
- D'autres ont signalé que les règlements et modalités relatifs aux zones riveraines sont très bien appliqués (29 %)
- 25 % des intervenants ont précisé que les zones riveraines constituent un milieu de vie essentiel à la faune et que le 20 m n'est pas assez large pour considérer les besoins de la faune terrestre.
- Pour certains, les règles sont trop balisées et appliquées mur-à-mur, ce qui empêche d'être créatif pour répondre aux besoins et demandes des maîtres de trappe (14 %)
- D'autres soulignent que le retrait des coupes partielles dans la bande a amélioré la protection des zones riveraines (14 %).

v. **Développement du réseau d'accès routier** Objectif atteint à 61,6 %

- 39 % des intervenants ont dit trouver difficile de donner une note puisque l'avis des maîtres de trappe est partagé sur la question, certains en veulent plus, d'autres moins.
- Beaucoup étaient d'avis que les modalités de l'Entente sont contradictoires en ce sens (CMO versus limiter les accès) (39 %)
- D'autres ont souligné le manque de vision à long terme pour le développement du réseau routier dans la région (29 %). Le manque de prévisibilité augmente notamment les coûts et l'incertitude pour l'industrie.
- 29 % ont mentionné que le maintien des accès routiers est maintenant nécessaire au mode de vie cri et que la question de l'entretien à long terme des routes est une préoccupation importante pour tous.
- Certains ont parlé des dossiers non réglés comme celui du caribou et des routes assujetties à la procédure environnementale du gouvernement qui empêchent d'avoir accès à beaucoup de secteurs de coupes (18 %)



- Le fait que les nombreux accès routiers favorisent la prédateur, la pression de chasse et le braconnage a été aussi invoqué (14 %)
- Les améliorations au niveau des interconnexions ont été citées par 14 % des intervenants.
- L'insatisfaction des maîtres de trappe par rapport à la gestion des demandes d'harmonisation a également été rapportée : demandes d'harmonisation refusées, longs délais avant la réalisation, mesures mal exécutées sur le terrain (14 %)

B. Permettre une intégration accrue des principes de développement durable

i. **Développement économique des communautés cries** Objectif atteint à 64 %

- Le commentaire le plus rapporté par les répondants à ce sujet est que le potentiel est là, mais qu'il n'a pas assez été mis à profit encore (46 %)
- Des intervenants rappellent que beaucoup de financement issu de l'Entente retourne aux communautés (32 %)
- D'autres notent qu'en principe, les volumes octroyés devraient créer des bénéfices pour les Cris, mais que les retombées ne sont pas optimisées (29 %). Certaines raisons sont évoquées comme la répartition inégale des volumes entre les communautés ainsi que les coûts d'exploitations élevés des volumes octroyés.
- La nouvelle possibilité de consacrer au développement économique des communautés 15 % du budget des travaux sylvicoles non commerciaux réservés aux Cris est positive (25 %)
- 18 % soulignent que le dossier chemine et que, bien qu'il n'y ait pas eu encore beaucoup d'actions concrètes, il y a une amélioration par rapport à la période précédente.
- 18 % ont parlé de la réouverture de l'usine de Waswanipi pendant la période comme une avancée positive pour le développement économique de la communauté.

ii. **Création et maintien des emplois (Cris et Jamésiens)** Objectif atteint à 52 %

- La majorité des intervenants ont signalé que plusieurs initiatives ont déjà été tentées par l'industrie pour engager des Cris, avec peu de résultats (54 %). Les raisons évoquées sont diverses : emplois peu attrayants ou mal adaptés à la culture crie, salaires moins compétitifs, moins d'avantages sociaux.
- 25 % ont dit que les bénéfices n'allait qu'à quelques individus, souvent des prête-noms, mais que peu de Cris travaillent effectivement en foresterie.
- Devant le constat que peu de Cris travaillent en foresterie, certains proposent de renforcer le maillage entre l'industrie et les communautés. (21 %)
- D'autres soulignent que les maîtres de trappe demandent parfois à travailler lors des consultations, mais ne savent pas où s'adresser et qu'il y a peu de possibilités pour eux (18 %).

iii. **Viabilité du secteur forestier dans la région** Objectif atteint à 67 %

- 21 % des répondants disent que l'Entente crée une certaine sécurité et une prévisibilité quant à l'accès aux volumes (comparativement aux blocus des routes qui ont déjà eu lieu).



- 18 % rapportent que le secteur se porte bien. L'activité forestière est la principale activité économique qui crée de la richesse en région. Des projets et partenariats développés par l'industrie afin de garder les investissements en région sont aussi évoqués.
- 18 % notent que la pandémie a eu un effet positif sur le marché du bois qui a bénéficié à la région.
- 18 % parlent des dossiers non réglés qui peuvent avoir un impact sur la possibilité forestière (Enjeux d'harmonisation, directives d'aménagement faunique, baisse d'acceptabilité sociale). Ces dossiers créent de l'incertitude et peuvent mettre en péril la viabilité du secteur.

iv. **Considération de l'ensemble des utilisateurs du territoire** Objectif atteint à 56 %

- Sur cet aspect, la majorité des intervenants disent que le chapitre 3 est à l'avantage des Cris et que les Jamésiens y sont peu considérés (57 %).
- Une certaine proportion a souligné que les TGIRT et les consultations publiques sont en place pour une meilleure représentation des Jamésiens (32 %).
- D'autres ont précisé que même si les TGIRT donnent une voix aux Jamésiens, ultimement c'est le maître de trappe qui a le dernier mot (21 %).
- Plusieurs ont commenté les dossiers qui ont suscité le mécontentement des Jamésiens, qui ne se sentent plus chez eux (moratoire sur les baux, fermeture de la chasse en zone 17) (21 %).

v. **Protection de la biodiversité** Objectif atteint à 71,92 %

- La majorité est d'avis que les stratégies et dispositions en vigueur contribuent à la protection de la biodiversité (57 %). La stratégie d'aménagement des peuplements mixtes, le plan de rétablissement du caribou forestier, le règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'état (RADF) ainsi que les nouvelles aires protégées et refuges biologiques sont mentionnés.
- Certains intervenants ont précisé que l'objectif du RFA n'est pas de protéger la biodiversité, mais la productivité forestière et faunique (18 %)
- 14 % des intervenants ont noté qu'il y aurait place à amélioration, en particulier pour les espèces vulnérables.
- Quelques-uns ont précisé que bien que la récolte soit plus répartie que dans le reste de la province, on ne sait pas vraiment si le RFA permet la protection de la biodiversité. Plus d'études sont nécessaires sur le sujet ainsi que des améliorations au niveau des suivis (11 %).

vi. **Intégrité des écosystèmes d'importance pour les Cris** Objectif atteint à 70 %

- La majorité des intervenants rappelle que le RFA a été élaboré en portant une attention particulière pour ces écosystèmes. (54 %) La mise en œuvre de la stratégie d'aménagement des peuplements mixtes pendant la période est venue y contribuer davantage.
- 36 % des répondants indiquent que les harmonisations avec les maîtres de trappe, en allant au-delà des modalités de l'Entente, permettent de protéger les habitats sensibles touchés par les activités forestières.
- 32 % soulignent que l'intégrité des habitats est compromise par les dossiers en attente de réalisation comme le plan caribou et les directives fauniques.
- Plusieurs ont aussi souligné l'importance de questionner le maître de trappe pour connaître ses zones sensibles et importantes pour la faune (32 %).



- L'insatisfaction des maîtres de trappe par rapport à la qualité de l'habitat dans leur TIF a été mentionnée (18 %).
- 18 % constatent que même si le RFA est appliqué à la lettre, du point de vue du maître de trappe, ce n'est pas assez pour préserver l'intégrité des habitats.

vii. Élargissement des connaissances sur le territoire Objectif atteint à 72,92 %

- La moitié des intervenants sont d'avis que les connaissances forestières sur le territoire sont nombreuses. Il y a eu beaucoup de projets d'analyse et d'acquisition de connaissances au cours de la période.
- 29 % citent les consultations comme un lieu de partage des connaissances entre le maître de trappe, l'industrie et les aménagistes.
- D'autres intervenants parlent aussi des connaissances approfondies que les maîtres de trappe possèdent concernant leur aire de trappe (29 %). Ils sont vus comme les gardiens des connaissances traditionnelles, ils perçoivent que les changements dans l'environnement sont très utiles dans le contexte des changements climatiques, mais qu'ils ne sont pas assez considérés par les intervenants.
- Plusieurs intervenants ont mentionné que la région du Nord-du-Québec est en manque d'inventaires et d'études sur les habitats comparés aux forêts du Sud (21 %).
- Quelques personnes ont parlé du développement de projets qui intègrent la connaissance crie pendant la période (14 %).

C. Permettre une participation, sous forme de consultation, des Cris aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier

i. Efficacité des processus de consultation et de résolution des conflits Objectif atteint à 68,15 %.

- La majorité des intervenants s'entendent pour dire que les processus sont bien définis et fonctionnent bien (64 %).
- Bien que le processus soit clair et bien balisé, 57 % constatent qu'il est facile de le faire dérailler. Le non-respect des processus par certains individus ainsi que les sujets politiques qui prennent de la place en consultations sont cités en exemple.
- Plusieurs personnes mentionnent qu'il y a eu beaucoup d'amélioration pendant la période, notamment dans le processus de résolution des conflits (32 %).
- D'autres constatent la lenteur du processus avant l'obtention d'un plan harmonisé (32 %).
- 29 % notent qu'il existe des différences marquées entre les communautés quant à l'efficacité des mécanismes et à la mise en œuvre des processus.
- 29 % des intervenants commentent les délais de résolution de conflits qui leur apparaissent déraisonnables.
- Une partie des répondants a voulu rappeler que ce processus de participation des Premières Nations n'a pas d'équivalent dans le monde (21 %).
- 18 % constatent qu'il subsiste des enjeux de compréhension du RFA qui nuisent au déroulement optimal du processus. Le fait que des membres des GTC sont peu ou pas au courant de leurs rôles ou que des maîtres de trappe ne connaissent pas leurs droits ou ne comprennent pas ce qui leur est présenté sont cités en exemple.



ii. **Reconnaissance du maître de trappe comme intendant du territoire** Objectif atteint à 78,52 %

- La moitié des intervenants ont mentionné que le RFA est basé sur la reconnaissance du maître de trappe comme intendant et qu'il y occupe une place centrale.
- 46 % des intervenants signalent toutefois des problèmes de désignation (après un décès, en cas d'absence du maître de trappe, en cas de conflits familiaux, le cas complexe de l'UA 84-62, la difficulté d'obtenir une liste à jour de la part de l'ATC)
- La reconnaissance du maître de trappe est parfois malmenée quand des membres cris des GTC interfèrent dans les consultations ou empêchent le maître de trappe de s'exprimer pour des raisons politiques (36 %).
- 25 % commentent que les consultations permettent aux maîtres de trappe de faire connaître leurs besoins.
- Certains précisent que le pouvoir est vraiment entre les mains des maîtres de trappe, puisque leur refus de la planification met les activités forestières en suspens (25 %).

iii. **Contribution à la gouvernance des institutions cries** Objectif atteint à 72,61 %

- Une majorité de personnes constate que l'Entente a beaucoup aidé les Cris à se donner les moyens de se structurer et qu'ils sont de plus en plus autonomes et impliqués dans les dossiers. La mise en place du département de foresterie et de l'équipe de surveillance en foresterie du GNC sont cités en exemple (57 %).
- 54 % parlent de grandes d'améliorations et de chemin parcourus pendant la période.
- Cependant, 36 % indiquent qu'il y a toujours place à amélioration, notamment sur le plan des communications, du partage des tâches ainsi que de la structure et de l'organisation du travail.
- Quelques personnes ont souligné qu'il subsiste un flottement dans la chaîne d'autorité au sein des mécanismes cris de l'Entente (GNC et coordonnateur vs GTC et communautés cries (29 %).

iv. **Développement des capacités individuelles et institutionnelles** Objectif atteint à 71,36 %

- 57 % des intervenants indiquent que de plus en plus de Cris étudient et travaillent en foresterie. Des postes spécialisés ont été créés par le développement d'institutions (le GNC, le département foresterie, les GTC).
- Une forte proportion est toutefois d'avis que des formations sont nécessaires pour développer les capacités individuelles et uniformiser les connaissances des intervenants impliqués (57 %).
- Plusieurs personnes disent avoir déjà constaté l'amélioration du niveau du développement des capacités individuelles par le biais de formations qui ont eu lieu pendant la période (39 %).

D. Assurer la collaboration, sous forme de concertation, du GNC et du GREIBJ au processus de participation pour la planification prévue à l'Annexe C-4 du chapitre 3 de la Paix des braves.

i. **Participation et représentativité aux TGIRT (terres de catégorie II et III)** Objectif atteint à 33,68 %

- 79 % constatent que beaucoup d'efforts ont été faits pour tenter de rejoindre les Cris, mais ceux-ci participent peu aux tables, ils ont d'autres tribunes pour faire entendre leurs préoccupations.



- 21 % des intervenants soulignent que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont présentes sur les tables. S'en suit un essoufflement, un désintérêt.
- Quelques personnes précisent que les tables n'atteignent pas l'objectif de concertation, car les Cris et les Jamésiens ne siègent pas à la même table (11 %).
- D'autres constatent qu'il y a peu de lien entre le RFA et les TGIRT et que nous avons peu de contrôle sur leurs actions (11 %).

ii. Application de la concertation au sein des TGIRT (cat. II et III) Objectif atteint à 34,67 %

- Plusieurs personnes rappellent que les Enjeux-Solutions ne sont pas encore déterminés (39 %).
- D'autres disent que le mécanisme n'est pas efficace et expliquent cela par un manque au niveau du leadership et de la préparation des participants (32 %).
- 25 % sont d'avis qu'il n'y a pas assez de personnes présentes pour parler de réelle concertation.

iii. Prise en compte des travaux des TGIRT dans la planification forestière

- Concernant ce critère, 68 % des personnes interrogées n'avaient pas de commentaire à formuler. Comme les Enjeux-Solutions ne sont pas encore déterminés, ce critère est difficilement applicable pour l'instant.
- Il n'y a pas eu non plus de note attribuée.
- Quelques personnes ont tenu à mentionner qu'une fois les Enjeux-Solutions convenus par les TGIRT, ils seront intégrés dans la planification forestière. (11 %).

Les principaux défis à relever et suggestions en regard des TGIRT

- Un regroupement des tables est nécessaire pour avoir une réelle concertation entre les Cris et les Jamésiens (36 %).
- Assurer une participation accrue des Cris (36 %).
- Les autorités doivent faire connaître le rôle et l'importance des TGIRT pour regagner la crédibilité et l'intérêt pour celles-ci (32 %).
- S'assurer que le mandat des TGIRT soit connu de tous pour éviter de s'éparpiller et permettre de s'en tenir à l'objectif principal (29 %).

7. Suivi du bilan 2013-2018

Par cette question, le secrétariat a voulu faire un retour sur les principales recommandations identifiées lors du bilan 2013-2018 en demandant aux intervenants comment ils qualifiaient les progrès réalisés concernant ces priorités d'action au cours des 5 dernières années.

A. Poursuivre la collaboration et renforcer la communication entre les mécanismes de mise en œuvre du RFA Appréciation du progrès : 71,25 %

- La majorité des intervenants est d'accord pour dire que la collaboration s'est améliorée. Ils constatent que des recommandations ont été incorporées pendant la période (outils pour les GTC, système de suivi des mesures d'harmonisation et partage d'informations entre les intervenants) (79 %).
- 54 % pensent toutefois que, bien qu'il y ait eu des améliorations pendant la période, du chemin reste à faire, notamment sur le plan de la communication, et ce, surtout du côté cri.
- 36 % soulignent que la création du département de foresterie au GNC a beaucoup aidé sur cet aspect.



- 32 % mentionnent qu'une mise à niveau des connaissances technologiques de bases est nécessaire.
- 29 % ont précisé que, bien que beaucoup de nouveaux outils ont été développés, ils ne sont pas toujours utilisés, respectés, bien compris et qu'ils sont trop techniques.
- 25 % ont dit que les changements de personnel ont nui au renforcement de la collaboration et de la communication.

B. Rester ouvert aux adaptations nécessaires du RFA et renforcer les suivis axés sur son évaluation et son évolution Appréciation du progrès : 52 %

- La majorité a répondu que certaines adaptations devraient déjà être en place depuis longtemps, comme le plan caribou, les directives d'aménagement des habitats fauniques, les dispositions relatives aux suivis (75 %). Ils ont aussi précisé que dans le contexte des changements climatiques, de meilleures approches connues devraient être mises en place, mais qu'il est difficile de faire évoluer le contexte légal.
- Plusieurs répondants ont mentionné que les dossiers cheminent, que beaucoup d'efforts sont mis à l'échelle des parties, mais que les résultats concrets sont longs à se produire (54 %).
- Certains intervenants ont précisé que bien que certains aspects aient cheminé, comme la stratégie d'aménagement des peuplements mixtes et les suivis, peu de gros changements sont perceptibles (50 %).
- La nécessité de clarifier et d'analyser les dispositions où il existe une mésentente entre les parties (TIF, bandes riveraines, scarification, 2e passe) a été soulignée par 36 % des intervenants.
- 21 % des gens ont précisé que les retards dans les dossiers comme les directives d'aménagement des habitats fauniques sont extrêmement coûteux, engendrant ainsi des retards importants à tous les niveaux.

C. Assurer la mise en œuvre de la composante économique Appréciation du progrès : 52 %

- À ce sujet, plusieurs personnes ont constaté que le CCQEF est en place, mais que peu d'actions et de retombées n'ont encore été observées. L'organisme n'a pas de budget ni de ressources humaines à sa disposition (43 %).
- Beaucoup ont parlé d'un dossier qui stagne, et que malgré l'énergie déployée, peu de résultats ont été constatés pendant la période (43 %).
- 36 % ont précisé que les leviers économiques et la volonté politique sont là, mais qu'il est difficile de connaître l'intérêt des Cris et que le travail en industrie ou en foresterie ne convient pas toujours aux travailleurs cris.
- Un certain nombre ont précisé qu'il est difficile de savoir, puisque les indicateurs d'évaluation des retombées économiques pour les Cris ne sont pas encore en place (32 %).

8. Recommandations des intervenants pour améliorer la mise en œuvre du chapitre 3 pour le futur

De nombreuses recommandations intéressantes et pertinentes ont été amenées par les intervenants. Elles sont toutes listées à l'Annexe II et peuvent être consultées pour connaître tous les détails. Voici celles qui ont été rapportées le plus souvent.



- Amélioration des consultations pour plus d'efficacité : planification du calendrier, respect des horaires, contrer l'absentéisme, présentation des travaux sylvicoles en même temps que les blocs de récolte (50 %).
- Il y a encore du travail à faire quant à la formation et au développement de l'expertise des GTC (connaissance du territoire, des mandats et des rôles, le RFA, les besoins des maîtres de trappe) (50 %).
- Il faut continuer à travailler sur la communication et la collaboration entre les intervenants, notamment pour les suivis sur le terrain et les mesures d'harmonisation. (39 %)
- Les parties doivent régler les dossiers stratégiques (caribou, directives, régime collaboratif) afin de rétablir la prévisibilité et regagner la crédibilité par rapport à la capacité des parties à mettre en œuvre le régime (39 %).
- Il faut faire connaître le 6^e amendement à tous les intervenants et aux communautés cries. Il faut une instance neutre pour publiciser les bons coups du RFA et rétablir la crédibilité et l'acceptabilité sociale de la foresterie (32 %).
- Tous les intervenants devraient être formés au RFA, pas seulement les GTC (les aménagistes et les représentants de l'industrie) (32 %).
- Il faut trouver une façon de diminuer les délais de résolution de conflits qui peuvent s'échelonner sur plusieurs années ce qui engendre de l'incertitude pour l'industrie (32 %).
- Exclure les sujets politiques des consultations, rester centré sur la planification forestière et les demandes des maîtres de trappe (32 %).



BILAN 2018-2023

Mise en œuvre du régime forestier adapté de la Paix des braves

Conclusion et recommandations

3. Discussions, Recommandations et Conclusion

3.1 Principaux Constats

Rappelons que le précédent bilan de mise en œuvre du RFA, réalisé pour la période 2013-2018, avait permis d'établir trois recommandations principales et des priorités d'actions auxquelles les intervenants du RFA devaient s'attaquer. Ces recommandations visaient à :

1. Poursuivre la collaboration et renforcer la communication entre les mécanismes de mise en œuvre du RFA ;
 2. Rester ouvert aux adaptations nécessaires du RFA et renforcer les suivis axés sur son évaluation et son évolution ;
 3. Assurer la mise en œuvre de la composante économique.
- Un premier constat est que les résultats du présent bilan sont une suite logique du précédent. Les enjeux principaux qui se dégagent sont sensiblement les mêmes.
- La mise en œuvre du chapitre 3 par les parties a continué de progresser pendant la période
- Plusieurs éléments clés sont jugés très positifs. Notons ici :
- L'officialisation du 6^e amendement a permis de concrétiser plusieurs changements
 - Le processus de consultation comme tel est apprécié, clair et bien défini.
 - La création du département de foresterie au sein du GNC
 - La mise en œuvre de la stratégie d'aménagement des peuplements mixtes
 - La bonne collaboration des parties, qui a permis de faire cheminer les dossiers pendant la période
 - La mise en place de plusieurs projets et initiatives visant l'amélioration des processus.
- Cependant, un nombre important d'enjeux politiques ont un impact croissant sur la mise en œuvre du RFA et viennent mettre en péril le bon fonctionnement et les avancées constatées. Plusieurs dossiers non résolus ont continué à s'accumuler au cours de la période. Cela a eu un impact sur le climat de travail entre les intervenants des parties et la confiance des Cris envers le processus.

Les principaux dossiers à compléter sont les suivants :

- Les directives d'aménagement des habitats fauniques.
- Le plan de rétablissement du caribou forestier
- L'entente concernant la mise en œuvre du régime collaboratif de gestion forestière
- La mise en œuvre des dispositions économiques



- Les délais importants dans la mise en place des directives d'aménagement des habitats sont l'élément majeur qui affecte chaque étape de la mise en œuvre du régime forestier adapté, de la préconsultation à la réalisation des activités d'aménagement sur le terrain.
 - Cette situation amplifie la perception négative d'une majorité de maîtres de trappe sur l'impact des activités forestières sur les territoires forestiers d'intérêt faunique et de la protection insuffisante des bandes riveraines qui représentent aussi un habitat faunique essentiel pour le maintien des activités traditionnelles.
 - Elle crée des déceptions et des frustrations et donne l'impression aux maîtres de trappe que leurs besoins à chacune de ces étapes ne sont pas pris en compte.
 - Cette situation a aussi un effet direct sur les membres des GTC qui doivent composer avec ces insatisfactions, ce qui a pour effet, en retour, de créer une spirale de mécontentements et de revendications.
 - De plus, elle affecte de façon significative les relations entre les intervenants.
 - Finalement, l'industrie forestière doit composer avec de l'imprévisibilité, ce qui affecte le coût d'approvisionnement.
- Un autre facteur majeur qui influence négativement la mise en œuvre du régime forestier adapté est la compréhension même de celui-ci par les intervenants impliqués. Des interprétations divergentes subsistent par rapport à certaines dispositions du RFA. Certains intervenants manquent aussi de connaissances sur le RFA, les concepts forestiers et le mode de vie traditionnel des Cris.
- Plusieurs problématiques subsistent par rapport aux consultations, à plusieurs degrés, et sont connues depuis longtemps
 - L'organisation des rencontres, le respect des horaires, l'absentéisme
 - L'insatisfaction des maîtres de trappe quant à leur niveau d'influence sur la planification. Le refus de leurs demandes, particulièrement celles qui concernent les routes, les TIF et les bandes riveraines. Le manque de suivi concernant le statut de leurs demandes ainsi que la qualité de la réalisation par les compagnies.
 - Les délais importants dans l'harmonisation et la résolution de conflits
 - Les sujets politiques qui compromettent le déroulement des consultations
- Les communications, le partage et l'organisation de l'information sont toujours un défi pour certains intervenants cris.
- Davantage de connaissances et d'études sont nécessaires pour mieux comprendre certains aspects qui causent toujours de l'insatisfaction ou de l'incompréhension (l'impact des activités forestières sur les habitats fauniques, la 2^e passe de coupe en mosaïque, l'importance des bandes riveraines, l'impact des travaux sylvicoles, etc.). Le contexte des changements climatiques oblige à s'interroger davantage sur la capacité des approches d'aménagement actuelles à prendre en compte ces bouleversements.



3.2 Discussion

La réalisation d'un bilan quinquennal a pour objectif de mesurer et d'évaluer l'évolution des perceptions des utilisateurs cris et de tous les collaborateurs et partenaires impliqués dans la mise en œuvre des dispositions du chapitre 3 de la Paix des braves. Il vise aussi à relater les changements et les améliorations significatifs survenus au cours de cette période.

Les résultats et les constats présentés dans la section précédente montrent plusieurs similitudes avec ceux du bilan de la période 2013-2018. Cependant, avant de présenter les recommandations, il apparaît important de soulever quelques questionnements à l'intention des membres du CCQF ainsi qu'aux autorités des parties.

En l'absence des grands changements attendus, force est de constater que les résultats obtenus présentent une récurrence par rapport aux résultats obtenus dans le cadre du Bilan 2013-2018. La récurrence des constats devrait amener le Conseil et les parties à adopter des plans de travail ambitieux et axés sur les résultats. Il s'avère impératif d'agir avec une vision renouvelée lorsque le statu quo mine le bon fonctionnement des mécanismes et met en péril les acquis durement gagnés des années précédentes.

3.3 Recommandations

Les enjeux établis dans le cadre du précédent bilan sont toujours valides. Ainsi, les quatre recommandations suivantes préconisent une approche d'amélioration continue.

1. Assurer l'achèvement du dossier des directives d'aménagement des habitats fauniques en cours d'élaboration
 - a. Poursuivre les efforts pour finaliser les directives d'aménagement des habitats fauniques.
 - b. Favoriser une compréhension commune des directives et clarifier les attentes de chacune des parties par rapport à celles-ci.
 - c. Finaliser un projet qui puisse régler les insatisfactions des maîtres de trappe quant au maintien des habitats fauniques.
2. Renforcer la communication et la collaboration entre les mécanismes de mise en œuvre du RFA
 - a. Poursuivre les améliorations aux processus de consultation des PAFI et de suivi des mesures d'harmonisation (des usages et opérationnelles) en terminant la réalisation du plan d'action du projet de diagnostic.
 - b. Continuer à développer les capacités individuelles et l'expertise chez les Cris, notamment chez les membres cris des GTC ;
 - c. Travailler à réduire les délais de résolution de conflits et d'harmonisation des usages (des usages et opérationnelles) dans le contexte de la consultation des PAFI ;
 - d. S'assurer que chacun des intervenants dans la mise en œuvre du RFA dispose des données, ressources et formations reliées à sa fonction. Ceci peut aussi bien avoir trait aux RFA, qu'au mode de vie traditionnel cri. Si elles sont inexistantes, il faut développer des formations adaptées en fonction des besoins des intervenants.



- e. Que le secrétariat organise, durant l'année 2025-2026, de concert avec les parties, des rencontres avec les communautés cries, les utilisateurs cris et l'ensemble des intervenants impliqués dans la mise en œuvre du RFA afin de présenter, notamment, les dispositions du 6^e amendement de la Paix des braves, les résultats du bilan 2018-2023, et les dossiers de connaissance dont les résultats seront connus (la caractérisation des territoires d'intérêt faunique pour l'ensemble des communautés, l'élaboration d'un indice de qualité de l'habitat de l'original et de son évolution sur le territoire de l'Entente depuis 2002 et l'élaboration d'indicateurs de retombées économiques du secteur forestier pour les Cris.)
3. Poursuivre les projets de suivi, d'analyses et d'acquisition de connaissances initiés par les mécanismes de mise en œuvre
- a. Poursuivre les analyses sur les sujets qui suscitent des questionnements et mécontentements de la part des intervenants rencontrés (impact des activités forestières, incluant les travaux sylvicoles non commerciaux, sur la qualité des habitats fauniques, 2^e passe de coupe mosaïque, impact des feux et des changements climatiques sur la forêt et les habitats fauniques, protection des bandes riveraines et impact cumulatif des routes forestières)
 - b. Poursuivre les projets déjà en cours et mettre en application les recommandations existantes.
 - c. Renforcer les processus de suivi sur le terrain liés au RFA et la collaboration entre les parties en regard de ces suivis (mesures d'harmonisation, suivis forestiers et fauniques)
 - d. Adapter le plan d'action annuel et le plan de communication du Conseil selon les résultats obtenus au présent bilan. Que la nouvelle planification stratégique du CCQF reflète les recommandations du bilan.
4. Poursuivre la mise en œuvre de la composante économique du RFA
- a. Effectuer le maillage entre les intervenants économiques de l'Entente (le CCQEF, les compagnies forestières du territoire, les entreprises cries, les communautés cries et le CCQF) afin de mettre en œuvre des actions pouvant mener à des possibilités d'emplois, de contrats et de partenariats dans les activités d'aménagement forestier ;
 - b. Terminer la mise en place des indicateurs de suivis afin de pouvoir évaluer les retombées économiques pour les Cris

3.4 Conclusion

Les changements souhaités sont amorcés. Plusieurs dossiers en cours devraient se réaliser pendant les prochaines années et serviront de points de repère pour les actions à venir. En ce sens, nous sommes convaincus que les parties pourront tirer profit de ces avancées en mettant en place une masse critique d'améliorations qui permettront une meilleure mise en œuvre du régime forestier adapté.

En 2027, la Paix des braves aura 25 ans, ce qui correspond à la première moitié de la durée de l'Entente de 50 ans. Il s'agit d'une opportunité intéressante de mobiliser les utilisateurs cris et toutes les parties prenantes associées à la mise en œuvre du RFA pour l'implantation des changements attendus.



ANNEXE 1 Synthèse des réponses des intervenants du groupe 1

A) Questions générales, approche d'aménagement forestier

A1. Au cours des 5 dernières années, avez-vous constaté des différences dans l'approche d'aménagement par rapport à celle appliquée précédemment, notamment dans les 25 % ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Aucune différence au cours des 5 dernières années</i>	12	38
<i>Plus de protection pour la faune et pour les 25 % au cours des 5 dernières années (coupes plus petites, davantage de coupes partielles)</i>	7	22
<i>Certains arbres ont été coupés il y a longtemps (plus de 20 ans), mais la repousse est encore faible</i>	5	16
<i>Il y a eu plus d'activités forestières au cours des 5 dernières années qu'auparavant</i>	5	16
<i>Ils ont coupé plus que ce qui était prévu à la planification</i>	4	13
<i>C'était pire au cours des 5 dernières années</i>	3	9
<i>Les orignaux ne mangent pas de régénération, ils semblent moins gras qu'avant</i>	2	6
<i>Autre</i>	2	6
<i>Sans réponse</i>	5	16

A2. Quelle est votre principale préoccupation en ce qui concerne la façon dont la foresterie est réalisée sur votre aire de trappe, notamment dans les 25 % ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Protection de l'habitat du gros gibier et de l'orignal</i>	21	66
<i>Les activités forestières touchent tous les animaux sauvages</i>	15	47
<i>Le maître de trappe veut minimiser la coupe dans le 25 %</i>	7	22
<i>Les tas de débris laissés après la coupe sont un problème</i>	6	19
<i>Les 25 % ont d'abord été introduits comme zones protégées, ce qui n'est pas le cas, les activités forestières dans ces zones ne répondent pas aux objectifs</i>	6	19
<i>Les blocs de coupe sont malpropres : (déversements d'hydrocarbures près des plans d'eau, déchets laissés sur place, hautes souches d'arbres)</i>	4	13
<i>Limiter l'accès au territoire</i>	3	9
<i>Son père voulait que ces montagnes/zones soient protégées</i>	3	9
<i>Les arbres utilisés pour la régénération et les plantations sont tous des conifères, ce ne sont pas de la nourriture pour les animaux. Ceux-ci ont besoin de feuillus.</i>	3	9
<i>Protection de l'habitat du petit gibier aussi</i>	3	9
<i>Absence de directives d'aménagement des habitats fauniques</i>	2	6
<i>Protéger l'habitat du poisson (la foresterie a une incidence sur la qualité de l'eau)</i>	2	6
<i>Autres</i>	5	16
<i>Sans réponse</i>	5	16



A3. L'approche de gestion appliquée sur le territoire, aussi connue sous le nom de coupe en mosaïque, est perçue par les scientifiques comme favorable à l'orignal, mais, pour différentes raisons, défavorables au caribou. Comment voyez-vous cette problématique d'approche d'aménagement ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Les animaux sauvages partent lorsqu'il y a des activités de coupe, mais reviennent (quelques années après la coupe)</i>	17	53
<i>Il y a trop de coupes dans les zones de 25 % et l'aire de trappe</i>	5	16
<i>La coupe en mosaïque crée de la régénération, ce qui est bon pour les orignaux et les lièvres</i>	5	16
<i>La coupe en mosaïque est meilleure que de tout couper comme avant (coupe à blanc)</i>	4	13
Préoccupé par la façon dont la récolte est effectuée sur les montagnes	4	13
<i>La coupe en mosaïque n'est même pas bonne pour l'orignal</i>	3	9
<i>La coupe en mosaïque crée trop d'accès/beaucoup de routes dans les 25 %, ce qui n'est pas bon pour la faune</i>	3	9
<i>La coupe en mosaïque n'est bonne que pour les entreprises</i>	2	6
<i>Il serait préférable de laisser les ravages d'orignaux complètement intacts</i>	2	6
Autres	7	22
<i>Sans réponse</i>	4	13

B) Sites d'intérêt particulier pour les Cris

B1. Au cours des 5 dernières années de mise en œuvre de la Paix des braves, d'après votre expérience, considérez-vous que l'approche d'aménagement spéciale dans les zones de 25 % est efficace pour maintenir ou améliorer les habitats fauniques dans votre aire de trappe ? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui pourrait être amélioré, selon vous ?

Très efficace (%)	Efficace (%)	Pas vraiment efficace (%)	Inefficace (%)
9.5	38.1	47.6	4.8

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Il semble y avoir moins d'animaux maintenant dans ces zones</i>	8	25
<i>Les blocs de coupe/résiduel de la coupe mosaïque ne sont pas utiles pour améliorer les habitats fauniques</i>	6	19
<i>La présence de nombreuses coupes/routes dans les 25 % n'aide pas la faune</i>	5	16
<i>Les habitats fauniques sont meilleurs dans cette zone</i>	4	13
<i>Beaucoup d'impacts cumulatifs ne sont pas pris en compte : foresterie, routes, exploitation minière, hydroélectricité, chasse allochtone.</i>	4	13
<i>Tant qu'il n'y a pas de sylviculture, l'habitat reste bon</i>	4	13
<i>La faune est de plus en plus abondante dans cette région</i>	3	9
<i>Je ne peux pas aller chasser l'orignal dans cette région à cause de la foresterie et des routes</i>	2	6
<i>Sans réponse</i>	8	25



B2. Est-ce que la disposition de 1 % pour la protection des sites d'intérêt pour les cris sur votre aire de trappe fonctionne bien ?

Parfait	Très bon	Pourrait être amélioré	Pas efficace du tout
20.0 %	72.0 %	8.0 %	0.0 %

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Le 1 % fait le travail/est respecté</i>	19	59
<i>Utile pour la protection des camps ou d'anciennes installations</i>	10	31
<i>Les 1 % ont été identifiés parce que ce sont de bons endroits de pêche et de chasse</i>	8	25
<i>Aimerait avoir plus que 1 %</i>	4	13
<i>Le 1 % est protégé des activités forestières, mais les gens peuvent toujours y accéder</i>	3	9
<i>1 % n'est pas totalement protégé/les entreprises obtiennent encore des arbres de la zone de 1 %</i>	3	9
<i>Préoccupés par l'impact de l'exploitation minière sur les 1 % et 25 %</i>	2	6
<i>Autres</i>	1	3
<i>Sans réponse</i>	5	16

B3. Comment évalueriez-vous la qualité de l'habitat faunique dans vos 25 % ?

Parfait	Très bon	Pourrait être amélioré	Pas efficace du tout
0.0	35.3 %	58.8 %	5.9 %

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Trop d'activités sur l'aire de trappe, la qualité des habitats dans les 25 % n'est pas aussi bonne, la chasse est plus difficile</i>	8	25
<i>Les habitats fauniques sont meilleurs dans cette région. La faune y devient de plus en plus abondante.</i>	4	13
<i>Bonne qualité, mais prend du temps à régénérer après les coupes</i>	4	13
<i>Aucune coupe n'a encore été réalisée dans cette zone</i>	2	6
<i>C'est très bon tant qu'il n'y a pas de sylviculture ou de 2^e passe de coupe mosaïque</i>	2	6
<i>25 % c'est trop petit/pas assez</i>	1	3
<i>Sans réponse</i>	12	38



B4. Avez-vous participé au processus de relocalisation des refuges biologiques et des 1 % ? Ce processus a été considéré comme un moyen de protéger de meilleures zones le long des plans d'eau. Le processus a-t-il répondu à vos préoccupations concernant la protection de ces zones sensibles ? Avez-vous l'impression que le processus de relocalisation a été satisfaisant et utile pour mieux protéger le mode de vie des Cris ?

Très satisfait	Satisfait	Pourrait être amélioré	Insatisfait
25.0 %	55.0 %	15.0 %	5.0 %

Préoccupations et observations	Nb	%
Oui, un refuge biologique a été déplacé pour protéger un camp près d'un lac ou d'une rivière	8	25
Au courant de cette nouvelle disposition, mais pas encore fait	7	22
A déplacé son 1 % pour protéger un camp de chasse/pêche	4	13
Aimerait avoir plus d'hectares comme celui-ci pour protéger d'autres zones	2	6
Je ne voulais pas changer l'emplacement de mon 1 %	2	6
Autres	3	19
Sans réponse	2	6

B5. Savez-vous qu'il y a une disposition dans l'Entente qui permet l'identification de 75 hectares de superficie de bois de chauffage par camp permanent où les utilisateurs cris peuvent récolter du bois de chauffage pour leurs propres usages ? Est-ce que cela s'applique à votre aire de trappe ? Est-ce que cela répond aux besoins des trappeurs cris ? Y a-t-il un problème avec la disponibilité du bois de chauffage ?

Préoccupations et observations	Nb	%
Des demandes ont été faites aux entreprises pour qu'elles laissent du bois de chauffage	13	41
Le trappeur coupe du bois de chauffage où il veut quand j'en ai besoin	9	28
A essayé d'obtenir du bois de chauffage de la compagnie, mais celui-ci a été pris par quelqu'un d'autres	7	22
Aucun 75 hectares n'a été identifié	6	19
A essayé d'obtenir du bois de chauffage des BGA, mais c'est vraiment plus difficile qu'avant/ils ne livrent plus	5	16
Bois de chauffage de mauvaise qualité ou envoyé au mauvais endroit	5	16
Les 75 hectares ne sont pas vraiment utiles ou mis en œuvre	5	16
Satisfait par le bois de chauffage laissé par les entreprises	4	13
Il doit se déplacer loin des camps pour obtenir du bois de chauffage	2	6
Autres	2	6
Sans réponse	5	16



B6. Les cartes familiales/CLUM ont-elles été utilisées à la table de consultation pour mieux faire comprendre vos propres considérations ? De votre point de vue, trouvez-vous que les cartes familiales/CLUM sont utiles pour mieux tenir compte du mode de vie cri ?

Très utile	Assez utile	Pourrait être amélioré	Pas utile du tout
26.7 %	40.0 %	26.7 %	6.7 %

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Les cartes n'ont pas été utilisées dans le cadre de la consultation</i>	6	19
<i>Les cartes familiales sont utiles/respectées dans la planification</i>	4	13
<i>Les cartes de famille ne sont pas vraiment utiles</i>	4	13
<i>Les cartes familiales sont un outil de conversation pour préserver les connaissances de la famille</i>	3	9
<i>Les cartes familiales devraient être présentées à chaque consultation</i>	2	6
<i>Les cartes familiales sont utiles, mais non respectées par les planificateurs</i>	2	6
<i>Je ne veux pas que les planificateurs ou les entreprises voient le CLUM, l'information peut être utilisée contre les Cris</i>	2	6
<i>Le CLUM devrait être mis à jour, le processus de mise à jour s'éternise</i>	2	6
<i>Autres</i>	3	9
<i>Sans réponse</i>	11	34

C. Zones riveraines

C1. Au cours des cinq dernières années de mise en œuvre de la Paix des braves, d'après votre expérience, considérez-vous que les dispositions de l'Entente concernant la protection des zones proches des rivières et des lacs aident à mieux tenir compte du mode de vie cri ?

Cela aide beaucoup	Cela aide un peu	Pourrait être amélioré	Cela n'aide pas du tout
12.0 %	28.0 %	60.0 %	0.0 %

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>La bande riveraine de 20 mètres ne suffit pas</i>	22	69
<i>La bande riveraine de 20 m n'est pas vraiment respectée</i>	7	22
<i>Les demandes d'élargissement des bandes riveraines sont refusées</i>	4	13
<i>Les bandes riveraines doivent être agrandies, car il s'agit de zones sensibles importantes pour la faune. Il faudrait éviter la grosse machinerie près des plans d'eau pour préserver la qualité de l'eau</i>	4	13
<i>La bande riveraine de 20 m est suffisante</i>	2	6
<i>Un maître de trappe a demandé à y déplacer la forêt résiduelle pour agrandir la zone tampon</i>	1	3
<i>Sans réponse</i>	2	6



C2. Voyez-vous beaucoup de chablis dans les bandes riveraines le long des plans d'eau comme les rivières et les lacs ? Est-ce un problème pour vous quand il s'agit d'exercer votre mode de vie cri ? De quelle façon ? Pouvez-vous montrer sur une carte où ce problème se produit ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Oui, 20 mètres, ce n'est pas assez, ça fait tomber les arbres</i>	18	56
<i>Oui, les arbres ont tendance à être soufflés par le vent, qui est plus fort autour des lacs</i>	18	56
<i>Il n'y a pas de problème d'arbres qui tombent dans la zone tampon</i>	7	25
<i>Les coupes sont trop proches de la ligne des eaux</i>	2	6
<i>Les arbres renversés par le vent le long des rivières et des lacs rendent l'accès à ces plans d'eau difficile</i>	2	6
<i>Ces arbres tombent dans l'eau et affectent la qualité de l'eau</i>	2	6
<i>Autres</i>	2	6
<i>Sans réponse</i>	2	6

D) Accès

L'Entente stipule que les maîtres de trappe devraient être consultés sur le plan de développement du réseau routier et les fermetures de routes pour leur aire de trappe et que les planificateurs des entreprises forestières sont tenus de faire un effort pour éviter de construire des routes qui créent un nouvel accès aux lacs ou aux rivières et aussi pour limiter le nombre de connexions routières avec les aires de trappe voisines.

D1. Avez-vous l'impression que ces dispositions sont respectées par les compagnies forestières ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Des demandes de modifications à la planification ou à l'entretien des routes ont été faites, mais celles-ci n'ont pas été effectuées</i>	10	31
<i>Les compagnies refusent nos demandes de fermeture de routes</i>	8	25
<i>Les entreprises ne respectent pas leur parole (demande de bois, de zone tampon, d'interconnexion, de période de chasse, de nouvelle route, d'entretien de la route)</i>	7	22
<i>Les compagnies tiennent parole lorsque des changements sont apportés (harmonisation/demandes) concernant les routes</i>	6	19
<i>Il est difficile de changer la planification routière/les compagnies préfèrent s'en tenir à leur plan</i>	5	16
<i>Il y a trop de routes</i>	4	13
<i>Il y a moins d'argent et moins de programmes pour réparer et construire des routes maintenant</i>	3	9
<i>Le processus de planification et la fermeture des routes sont très bien/aime la participation au processus</i>	3	9
<i>Le maître de trappe a fait beaucoup de demandes d'entretien de la route.</i> <i>L'entreprise dit non parce qu'il n'y a pas de travail dans le secteur, mais la route est encore souvent utilisée.</i>	2	6
<i>Autres</i>	4	13
<i>Sans réponse</i>	1	3

D2. Pensez-vous que ces dispositions aident à mieux prendre en compte le mode de vie cri ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Trop de routes créent beaucoup de circulation (accès à l'aire de trappe, impact cumulatif, accès aux autres chasseurs)</i>	19	59
<i>Oui, l'entretien à long terme du réseau routier est important pour maintenir l'accès</i>	8	25
<i>Le maître de trappe utilise des routes de gravier pour la chasse</i>	7	22
<i>Le maître de trappe préfère les routes d'hiver pour garder les zones sensibles non perturbées (les routes de gravier favorisent plus d'accès)</i>	6	19
<i>Le réseau routier n'est pas bon pour la faune</i>	4	13
<i>Le maître de trappe aimeraient qu'il y ait plus de fermetures de routes ou de contrôle</i>	3	9
<i>Limiter les interconnexions pour éviter un volume de trafic plus élevé</i>	3	9
<i>Les gens viennent sur l'aire de trappe, mais tant qu'ils respectent les activités traditionnelles et les camps, c'est très bien</i>	2	6
<i>Convenir de modalités avec les entreprises pour construire de nouvelles routes</i>	2	6
<i>Autres</i>	3	9
<i>Sans réponse</i>	5	16

D3. Avez-vous influencé la construction ou la fermeture de routes ?

	Nb	%
<i>Oui</i>	5	25
<i>Non</i>	15	75

D4. Dans quelle mesure pensez-vous influencer le développement de la route sur votre terrain de trappage ?

Je peux influencer beaucoup	Je peux influencer un peu	Je ne peux pas influencer du tout
14.3 %	28.6 %	57.1 %

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Des demandes ont été faites à maintes reprises pour réparer un accès routier sans succès</i>	13	41
<i>Les entreprises refusent souvent des demandes parce que c'est trop coûteux et qu'il y a moins d'argent et moins de programmes pour la réparation</i>	10	31
<i>Les routes d'hiver devraient être déneigées en hiver/besoin d'accès en hiver</i>	5	16
<i>Les anciennes routes devraient être fermées si elles ne peuvent pas être bien entretenues</i>	3	9
<i>Le maître de trappe aimeraient que les entreprises utilisent les anciennes routes</i>	3	9
<i>Le maître de trappe demande à modifier la planification routière et cette demande a été acceptée</i>	3	9
<i>La demande de réparation de la route a été effectuée</i>	2	6
<i>Sans réponse</i>	4	13



E) Zonage — Mode de vie cri

E1. Pensez-vous que le régime forestier adapté de la Paix des braves vous permettra, ainsi qu'à votre famille et aux autres utilisateurs cris de votre aire de trappe, de pratiquer et d'enseigner le mode de vie cri de façon continue ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>L'Entente permet aux gens de continuer à faire et à enseigner les activités traditionnelles</i>	11	34
<i>Les activités forestières ont une incidence négative sur la capacité de pratiquer des activités traditionnelles (p. ex. pas d'animaux sauvages, dommages causés par les activités forestières, etc.)</i>	5	16
<i>Il n'y a pas beaucoup de différence depuis l'Entente</i>	5	16
<i>Les jeunes générations ne peuvent pas apprendre parce qu'il n'y a plus rien sur le territoire (trop de coupes)</i>	2	6
<i>Mieux informer les maîtres de trappe sur le contenu de la Paix des braves et le mode de vie cri devrait être expliqué davantage aux planificateurs et aux représentants des entreprises</i>	2	6
<i>Autres</i>	2	6
<i>Sans réponse</i>	12	38

Participation des Cris

F) Reconnaissance de l'intendance Eenou sur le territoire

F1. Comment êtes-vous satisfait de la façon dont le MRNF vous a consulté lors du processus de planification ?

Très satisfait	Satisfait	Plus ou moins satisfait	Insatisfait
3.4 %	44.8 %	41.4 %	10.3 %

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Le processus et le calendrier de consultation sont corrects (plus de pouvoir dans le processus, les mesures et les dispositions sont maintenant plus respectées)</i>	9	28
<i>Les planificateurs écoutent, mais ils disent toujours non aux demandes du maître de trappe</i>	7	22
<i>La communication fait défaut (les mises à jour sont manquantes)</i>	6	19
<i>Le MRNF fait du bon travail</i>	5	16
<i>Le processus de consultation est pire qu'au cours des cinq dernières années, le processus d'harmonisation est lent</i>	3	9
<i>La mise en œuvre des directives sur l'aménagement des habitats fauniques améliorerait les consultations</i>	3	9
<i>Le calendrier de consultation n'est pas parfait, il devrait y avoir plus de temps pour se préparer</i>	2	6
<i>Satisfait du travail des GTC cris</i>	2	6
<i>Difficulté pour les maîtres de trappe à comprendre toutes les informations qui leur sont données</i>	2	6
<i>Les consultations préalables doivent être améliorées</i>	2	6
<i>Des mesures d'harmonisation ne sont pas respectées</i>	2	6
<i>Autres</i>	5	16
<i>Sans réponse</i>	0	0



F2. Avez-vous l'impression que vos connaissances, vos opinions et vos préoccupations ont été prises en compte dans le processus de planification ?

Parfaitemment	Principalement pris en compte	Pourrait être amélioré	Du tout
0.0 %	19.2 %	57.7 %	23.1 %

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Les planificateurs du MRNF et les représentants de BGA écoutent le maître de trappe, mais refusent souvent leurs demandes</i>	17	53
<i>Les planificateurs et les représentants du MRNF écoutent le maître de trappe, mais ne donnent aucune rétroaction</i>	6	19
<i>Les planificateurs du MRNF devraient écouter les maîtres de trappe avant d'élaborer les plans</i>	3	9
<i>Les maîtres de trappe sont consultés et respectés lorsqu'il s'agit de leurs connaissances</i>	2	6
<i>Le maître de trappe n'a pas du tout l'impression d'être écouté</i>	2	6
<i>Les planificateurs et les maîtres de trappe n'ont pas les mêmes objectifs, le maître de trappe gagne rarement</i>	2	6
<i>Parfois, les planificateurs acceptent de reporter, mais ils reviennent toujours avec les mêmes blocs plus tard</i>	2	6
<i>Le partage des connaissances est utilisé contre les Cris</i>	1	3
<i>Sans réponse</i>	1	3

F3. Le MRNF a-t-il répondu à vos demandes lorsque vous avez demandé des mesures d'harmonisation ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Le maître de trappe n'a pas l'impression que son opinion est prise en compte et qu'il est écouté</i>	12	38
<i>Les aménagistes écoutent, mais il n'y a pas d'action concrète</i>	10	31
<i>Les demandes sont souvent refusées</i>	9	28
<i>Le maître de trappe est satisfait du processus</i>	6	19
<i>Le maître de trappe a l'impression que son opinion est prise en compte et qu'il est écouté</i>	5	16
<i>Le maître de trappe considère qu'il devrait avoir plus de soutien de son GTC pour aider avec les demandes</i>	1	3
<i>Sans réponse</i>	5	16

F4. Avez-vous constaté une amélioration dans la façon dont vos demandes sont traitées au cours des cinq dernières années ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Le processus n'a pas vraiment changé au cours des cinq dernières années</i>	19	59
<i>Oui, il y a une certaine amélioration, on a l'impression que notre opinion est prise en compte et que nous sommes écoutés</i>	5	16
<i>C'est pire que les cinq années précédentes</i>	2	6
<i>Sans réponse</i>	5	16

G) Efficacité des mécanismes de participation et du processus de règlement des différends (conflits)

G1. Est-ce que les compagnies forestières et le MRNF ont organisé suffisamment de rencontres pour que vous compreniez bien le plan forestier ? Était-ce suffisant pour vous permettre de faire vos demandes de mesure d'harmonisation ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Il y a suffisamment de réunions (consultations)</i>	4	13
<i>J'aimerais avoir des suivis sur les modifications de planification et l'horaire de travail</i>	4	13
<i>Il devrait y avoir plus de réunions, surtout lorsqu'une question est soulevée</i>	1	3
<i>J'aimerais voir les cartes de planification avec les commentaires/procès-verbaux</i>	1	3
<i>Sans réponse</i>	17	53

G2. Savez-vous si l'équipe de surveillance en foresterie du GNC ou votre groupe de travail conjoint ont participé au suivi des mesures d'harmonisation de votre aire de trappe ? Vous ont-ils aidé ?

Oui	Non
42.1 %	57.9 %

G3. Avez-vous été impliqué dans un conflit d'utilisation du territoire ?

Oui	Non
18.5 %	81.5 %

G4. Savez-vous qu'il existe un processus de conciliation au cas où un différend sur l'utilisation du territoire ne serait pas résolu par le GTC ou ses coordonnateurs ?

Oui	Non
41.2 %	58.8 %

Commentaires sur la sylviculture

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>Favoriser la régénération naturelle (pas de scarification et pas de plantation d'arbres)</i>	8	25
<i>Je ne suis pas contre la plantation, mais pas de scarification et pas de pin gris parce que ce n'est pas un bon habitat pour l'orignal</i>	8	25
<i>Une plantation résineuse n'est pas favorable pour le petit gibier, la faune et les activités traditionnelles</i>	7	22
<i>Je préférerais la plantation de bouleaux et de feuillus au pin gris</i>	3	9
<i>La scarification est nocive pour la faune (lapin, orignal)</i>	2	6
<i>Pas de scarification près des plans d'eau pour protéger l'habitat du poisson</i>	1	3
<i>Ils doivent construire des routes de gravier pour faire de la scarification et le maître de trappe n'aime pas ça</i>	1	3



Conclusion

Après 20 ans de mise en œuvre de la Paix des braves, considérez-vous qu'elle contribue à mieux prendre en compte le mode de vie cri ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? Y a-t-il autre chose que vous aimeriez dire au CCQF concernant l'aménagement forestier sur votre aire de trappe ?

Préoccupations et observations	Nb	%
<i>La volonté et les connaissances du maître de trappe doivent être davantage respectées</i>	7	22
<i>Les coupes plus petites sont meilleures pour la faune que la coupe à blanc</i>	6	19
<i>Au moins, les maîtres de trappe peuvent voir le plan et effectuer des demandes</i>	3	9
<i>Les maîtres de trappe devraient être embauchés pour gérer le castor lorsqu'un barrage de castors inonde une route</i>	3	9
<i>Cela n'a pas vraiment changé au cours des cinq dernières années, même si un maître de trappe refuse un secteur, le planificateur revient toujours</i>	3	9
<i>Les camions de transport de bois devraient ralentir, ce n'est pas sécuritaire et cause beaucoup de bruit et de poussière</i>	3	9
<i>C'était mieux avant la Paix des braves parce que vous pouviez négocier directement avec l'entreprise</i>	3	9
<i>Amélioration nécessaire en ce qui concerne les dispositions économiques, les Cris sont censés travailler dans la foresterie, ils n'obtiennent jamais de contrats</i>	2	6
<i>Améliorations nécessaires pour mieux protéger les zones tampons autour des plans d'eau</i>	2	6
<i>Presque tous les arbres ont été coupés dans le passé, il ne reste que de petites parcelles, comme des îles</i>	2	6
<i>Le mode de vie cri devrait être expliqué davantage aux planificateurs et aux représentants des entreprises, afin qu'ils écoutent davantage</i>	2	6
<i>La Paix des braves aide les gens à être plus conscients du mode de vie traditionnel cri</i>	1	6
<i>Il devrait y avoir un programme financier pour aider à l'entretien des routes à des fins cries</i>	1	3
<i>Tous les peuplements mixtes doivent rester intouchés, car ce sont les derniers habitats de bonne qualité</i>	1	3
<i>Il faut faire quelque chose pour limiter l'accès et les impacts cumulatifs sur les aires de trappe</i>	1	3
<i>Il faut éviter de couper sur les montagnes, garder le couloir entre les montagnes et les rivières/lacs</i>	1	3



ANNEXE 2 Synthèse des réponses des intervenants du groupe 2

QUESTIONS GÉNÉRALES		
	Nb réponses	% répondants
1) Quels sont, selon vous, les éléments les plus positifs découlant de la mise en œuvre de l'Entente de la Paix des braves (chapitre 3) pendant la période 2018-2023 ?		
<i>Le processus de consultation est bien défini et fonctionne bien en général</i>	15	54
<i>La mise en œuvre de la stratégie d'aménagement des peuplements mixtes.</i>	13	46
<i>L'exercice du diagnostic qui a permis d'améliorer les processus (IOR GTC, guides, préconsultation, adaptation du calendrier, suivi des mesures d'harmonisation (MH))</i>	12	43
<i>La création du département de foresterie du GNC, de l'équipe de surveillance en foresterie</i>	10	36
<i>La collaboration des parties pour faire avancer les dossiers</i>	10	36
<i>L'Entente en soi est très positive pour les usagers cris si l'on compare avec les autres Premières Nations</i>	7	25
<i>Les consultations sont une bonne occasion de créer des liens avec les Cris et d'apprendre à mieux les connaître</i>	5	18
<i>Le travail de révision des 1 % et 25 %, excellente collaboration des parties, l'exercice relocalisation qui a débuté</i>	5	18
<i>L'Entente permet le dialogue nécessaire entre les parties à tous les niveaux</i>	4	14
<i>La mise en place des rencontres par Teams, moins de déplacements et de perte de temps</i>	3	11
<i>L'officialisation du 6^e amendement est venue mettre un terme au flottement</i>	3	11
<i>La création du CCQEF</i>	2	7
<i>Autre</i>	3	11
<i>Sans réponse</i>	1	4



2) Quels sont, selon vous, les principaux problèmes découlant de la mise en œuvre du chapitre 3 sur la foresterie pendant la période 2018-2023 ?	Nb réponses	% répondants
<i>Les dispositions qui ne sont pas encore en place (directives fauniques, caribou, dispositions économiques)</i>	18	64
<i>Les sujets politiques qui sont discutés en consultation, vont jusqu'à entraîner le refus des consultations. Beaucoup d'influence de la part du GTC Cris de Waswanipi qui empêche les maîtres de trappe de s'exprimer. Ce n'est pas l'endroit, les GTC devraient faire appliquer le RFA.</i>	15	54
<i>Il subsiste des interprétations divergentes par rapport à certaines dispositions de l'Entente (les maîtres de trappe (MT) sont peu au courant du RFA et de leurs droits, méfiance par rapport aux travaux sylvicoles non commerciaux (TSNC), mauvaises interprétations véhiculées lors des consultations)</i>	12	43
<i>Problème de gouvernance chez les Cris et au sein des mécanismes de l'Entente (On ne sait pas qui est décisionnel, imputable)</i>	5	18
<i>Les délais inutiles qui font que les conflits s'étirent avant d'atteindre un règlement, beaucoup de secteurs restent longtemps non harmonisés</i>	5	18
<i>La rigidité de certaines provisions oblige à utiliser des techniques mésadaptées aux besoins des MT (trop de chemins, bandes riveraines pas assez larges)</i>	4	14
<i>Il y a beaucoup d'absentéisme de la part MT, horaires qui changent/décidés à la dernière minute, perte de temps</i>	4	14
<i>Le volet économique ne fournit pas les retombées escomptées pour les Cris</i>	3	11
<i>Le départ de certains membres des GTC d'expérience, remplacés par des gens qui connaissent peu le RFA</i>	3	11
<i>Le problème croissant de refus des demandes des MT, ils ne se sentent pas assez écoutés, les BGA et les planificateurs semblent ne pas assez connaître le mode de vie traditionnel</i>	3	11
<i>Il y a un gros enjeu de communication entre les parties, à tous les niveaux</i>	2	7
<i>Les BGA absents lors des consultations ou envoient le mauvais représentant (celui-ci doit pouvoir répondre aux demandes du MT)</i>	2	7
<i>Le MRNF a été incapable de présenter une PAFIO de 500 %. Cela crée un manque de prévisibilité, des délais et de la confusion.</i>	2	7
<i>Autre</i>	5	18
<i>Sans réponse</i>	1	4

3) Pouvez-vous identifier un ou des facteurs contextuels qui ont eu un impact significatif (positif ou négatif) sur la mise en œuvre du chapitre 3 sur la foresterie au cours de la période 2018-2023 ?	Nb réponses	% répondants
<i>La pandémie a eu un impact négatif en raison de la perte de contact humain, ou a rendu celui-ci difficile. Les outils inadéquats étaient inefficaces par rapport aux rencontres en personne. Beaucoup de retard dans tous les dossiers. Impact positif : mise à jour technologique facilitant les rencontres à distance, impact positif de la pandémie sur le marché qui a bénéficié à la région</i>	14	50
<i>Les enjeux relationnels et les négociations entre les parties retardent la mise en œuvre du chapitre 3 ou viennent miner la crédibilité et la confiance</i>	14	50
<i>Les problèmes d'organisation des consultations (Absentéisme des MT, planification et respect des horaires, roulement de personnel GTC) entraînent des délais, de l'incertitude, des coûts inutiles</i>	8	29
<i>Certains individus en place ne sont pas d'accord avec l'Entente. Ils s'ingèrent dans les consultations, discutent de sujet politique et empêchent le bon déroulement.</i>	6	21
<i>Il n'y a pas encore de directives fauniques. Cela cause beaucoup d'incertitude, de retards, et des coûts supplémentaires pour l'industrie.</i>	5	18
<i>Le changement de leadership du côté des Cris et du Québec a modifié les relations et les priorités. Cela a causé un recul dans la mise en œuvre RFA.</i>	5	18
<i>Le cadre des consultations bien défini permet au MT de se faire entendre. Cela évite les barrages routiers comme dans d'autres régions.</i>	3	11
<i>Autre</i>	3	11
<i>Sans réponse</i>	1	4

4) Considérez-vous qu'il y a eu une évolution du régime forestier adapté sur le territoire de l'Entente, depuis les 5 dernières années ?	Nb réponses	% répondants
<i>L'officialisation du 6^e amendement a permis de concrétiser plusieurs changements (relocalisation des territoires d'intérêts et des refuges, stratégie d'aménagement des peuplements mixtes, CCQEF)</i>	16	57
<i>Le projet diagnostic et d'amélioration du processus de consultation, au suivi des MH, les outils créés)</i>	14	50
<i>Les intervenants ont évolué dans leur façon de travailler ensemble pour mettre en œuvre le régime (meilleures relations, compréhension mutuelle,</i>	11	39
<i>Il n'y a pas d'évolution depuis les cinq dernières années dans les techniques d'aménagement, malgré toutes les possibilités</i>	11	39
<i>Recul sur certains aspects : augmentation des délais d'harmonisation/de résolution de conflits, dossiers en suspens qui bloquent le processus, moins de prévisibilité, climat de travail en consultation, perte de confiance envers le processus</i>	9	32
<i>Sans réponse</i>	1	4



5) Quels commentaires ou observations pouvez-vous apporter quant au bon fonctionnement des mécanismes de mise en œuvre du régime forestier adapté ? Êtes-vous en mesure de quantifier, sur une échelle de 1 à 10, le niveau d'appréciation lié au bon fonctionnement ? 1 représentant un très mauvais fonctionnement et 10 un excellent fonctionnement.

5.1 GTC	Bon fonctionnement (Moyenne en %)	
	Nb réponses	% répondants
<i>Le GTC cri outrepasse son mandat, des discussions politiques sont amenées en consultation pour influencer le MT. Ce n'est pas la bonne tribune. Il doit laisser la parole au MT.</i>	19	68
<i>Récents changements de personnel, les nouvelles personnes semblent moins au courant de leurs rôles</i>	13	46
<i>Le GTC de Waswanipi n'est pas/peu fonctionnel</i>	12	43
<i>Les GTC Cris et Québec n'ont pas les mêmes connaissances et les mêmes moyens à leur disposition pour mener à bien leur mandat (Formation sur le RFA et le contexte forestier, organisation du travail, partage des tâches). Ils ne travaillent pas assez avec leur vis-à-vis</i>	10	36
<i>Certains GTC cris sont difficiles à rejoindre et peu impliqués dans leurs tâches de GTC (ils n'occupent pas ce rôle à temps plein)</i>	9	32
<i>Les GTC font leur possible dans un contexte difficile</i>	8	29
<i>Il y a encore beaucoup de place à amélioration</i>	7	25
<i>Certains GTC fonctionnent mieux que d'autres (ceux de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou sont cités en exemple)</i>	6	21
<i>La préparation des intervenants avant les consultations est insuffisante</i>	5	18
<i>Les nouvelles règles de fonctionnement sont venues baliser les rôles et les mandats</i>	5	18
<i>Lacunes au niveau du suivi, autant sur le terrain que pour informer le MT de l'état de ses demandes</i>	2	7
<i>Les GTC cris devraient être nommés par le GNC, cela contribuerait à dépolitiser le débat</i>	2	7
<i>Sans réponse</i>	0	0



5.2 Coordonnateurs des GTC			
Bon fonctionnement (moyenne en %)		73,8	
		Nb réponses	% répondants
<i>Ils collaborent bien. Leur rôle est important pour réaligner le tir, rappeler les règles du jeu.</i>		15	54
<i>Ils devraient avoir plus de pouvoir sur les GTC pour agir à titre de médiateur et être plus présents aux consultations, car ils font une réelle différence pour régler les conflits</i>		14	50
<i>Changement de garde du côté Cris. C'est un plus qu'un Cri tienne ce rôle.</i>		10	36
<i>Du côté Québec, la personne est très compétente et elle connaît bien son rôle. L'intervenant est satisfait de son travail.</i>		7	25
<i>Il y a trop de dossiers à la fois, les dossiers stagnent (dépôt des rapports 30 jours, suivi des conflits). C'est long avant d'avoir des retours. Il est important de régler les conflits rapidement pour limiter les délais.</i>		7	25
<i>Les coordonnateurs ont le même rôle, mais des statuts différents au sein de leurs organisations respectives (pas de liens d'autorité entre le coordonnateur Cris et les GTC. Il manque parfois d'autonomie pour remplir pleinement son rôle)</i>		7	25
<i>Belles améliorations et initiatives qui proviennent des coordonnateurs (rencontres GTC, guides, IOR)</i>		6	21
<i>Ils devraient travailler davantage ensemble et mieux diviser les tâches</i>		5	18
<i>Les rapports qu'ils font au Conseil sont appréciés</i>		4	14
<i>Leur rôle n'est pas assez connu de l'industrie et des MT</i>		2	7
<i>Sans réponse</i>		1	4



5.3 Conseil Cris-Québec sur la foresterie		
Bon fonctionnement	76,5	
	Nb réponses	% répondants
<i>Devrait être davantage en contact avec les intervenants locaux, pour les informer sur le RFA, s'assurer que tous les intervenants impliqués connaissent bien leur rôle</i>	11	39
<i>Le CCQF répond à son rôle. Beaucoup de projets ont vu le jour pendant la période.</i>	10	36
<i>Ne sait pas, car pas vraiment de liens/d'échanges avec le CCQF</i>	8	29
<i>Bonnes relations, beaucoup de respect mutuel, capacité de discuter même dans l'opposition, lieu important pour réunir les parties et discuter des dossiers litigieux</i>	8	29
<i>Le CCQF n'est pas décisionnel ou n'est pas assez mis à profit pour régler les situations conflictuelles. Les membres ont de la difficulté à rester impartiaux/à s'entendre sur une position commune pour influencer les choses.</i>	7	25
<i>L'agenda des rencontres est parfois lourd et répétitif. La documentation, le procès-verbal et les présentations sont volumineux. Ils gagneraient à être plus concis et réduits aux points décisionnels.</i>	6	21
<i>Changement de garde à la direction, positif, nouveau regard, comprend bien son rôle, bien intégré</i>	4	14
<i>Préfère ne pas noter, ne connaît pas assez bien son rôle</i>	4	14
<i>Plusieurs des problématiques relatives au RFA qui traînent pourraient se régler via le CCQF</i>	4	14
<i>Tous les membres devraient être formés pour une meilleure compréhension du mode de vie traditionnel (Sortie terrain à privilégier et non seulement des rapports et présentations)</i>	4	14
<i>Assurer le quorum aux rencontres fut un défi pendant la période, il y a un désintéressement, un manque d'implication du côté cri</i>	3	11
<i>La pandémie a limité les échanges en personnes. Ceux-ci doivent être encouragés pour un fonctionnement optimal.</i>	2	7
<i>Il faut s'assurer que le CCQF reste centré sur son mandat et ne dédouble le travail des parties</i>	2	7
<i>Les rencontres sont bien préparées, la documentation disponible d'avance, facilite le travail</i>	2	7
<i>Les membres connaissent peu les dossiers. Il est difficile de prendre une décision en toute connaissance.</i>	1	4
<i>Sans réponse</i>	0	0



5.4 TGIRT sur les terres de catégories II et III			
Bon fonctionnement (%)		30,5	
		Nb réponses	% répondants
Presque un échec. Elles ne sont pas fonctionnelles. On passe à côté de l'objectif de concertation entre Jamésiens et Cris. Les « Enjeux-Solutions » n'ont pas été convenus.		16	57
L'importance des tables a été mal véhiculée. Les Cris considèrent qu'il y a peu d'intérêt à participer.		12	43
Il y a une lacune à la coordination. Les rencontres sont mal préparées. Le rôle des tables semble mal compris par les organisateurs.		9	32
Il y a trop de tables. Les mêmes personnes siègent partout.		7	25
Sur terres de catégorie II, il n'y a pas eu de rencontre TGIR depuis 2019. C'est influencé par la négociation politique.		7	25
Autre		4	14
Sans réponse		5	18

6) Selon votre perspective et votre rôle dans la mise en œuvre du RFA, dans quelle mesure croyez-vous que le chapitre 3 sur la foresterie a atteint ses objectifs au cours de la période 2018-2023 ? Donnez une appréciation de 1 à 10 pour chacun et ajoutez des commentaires au besoin.			
A. Permettre des adaptations au régime forestier pour une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris			
i. Aire de trappe comme unité territoriale de référence			
Atteinte de l'objectif (%)			94,23
		Nb réponses	% répondants
L'objectif est atteint		16	57
Les limites ont été déterminées par les Cris, pour les Cris et c'est très bien respecté		11	39
À part l'unité d'aménagement forestier 84-62, où il y a de la confusion, l'objectif est atteint		2	7
Problème récurrent de planification, car il subsiste différentes délimitations d'aires de trappe, ce qui n'a jamais été réglé par la Cree Trappers' Association (CTA).		2	7
Il est essentiel que l'approche par aire de trappe soit maintenue		1	4
Sans réponse		1	4



<i>ii. Territoires d'intérêt particulier pour les Cris (1 %, 25 % et refuges)</i>		
Atteinte de l'objectif (%)	75	
	Nb réponses	% répondants
<i>Les MT sont insatisfaits des 25 %, car ils ont une mauvaise interprétation des modalités. Celles-ci ont mal été véhiculées. Les Cris considèrent chaque portion du 25 %, alors que le MRNF le considère dans son ensemble,</i>	17	61
<i>Les 1 % font le travail</i>	13	46
<i>Objectif partiellement atteint pour la mise à jour des territoires d'intérêt. Le processus s'éternise. Il y a des problèmes au niveau de la planification, car anciens et nouveaux sont actifs sur la carte. Les MT n'ont pas tous bénéficié également des relocalisations.</i>	11	39
<i>Les aménagistes et l'industrie respectent les modalités dans ces territoires</i>	9	32
<i>La relocalisation des refuges (et la mise à jour des 1 % et 25 %) a aidé à résoudre des problématiques de longue date, les MT ont pu protéger des secteurs sensibles</i>	6	21
<i>Ces territoires sont très importants pour les MT qui y concentrent ses activités. Ils font beaucoup de demandes.</i>	5	18
<i>D'autres nations autochtones seraient heureuses de telles adaptations, dommage que les Cris soient insatisfaits</i>	4	14
<i>Toutes les modalités du RFA sont pensées spécifiquement pour prendre le mode de vie cri en considération</i>	4	14
<i>Il manque des corridors entre ces territoires isolés pour que ce soit pleinement efficace pour la faune</i>	2	7
<i>Autre</i>	2	7
<i>Sans réponse</i>	1	4



<i>iii. Approches d'aménagement (coupe mosaïque et autres approches particulières, rythme et superficie de récolte)</i>		
Atteinte de l'objectif (%)	69,23	
	Nb réponses	% répondants
<i>Les modalités sont appliquées à la lettre, mais ce n'est pas toujours satisfaisant pour les usagers Cris, peu importe l'approche, certains MT ne veulent pas de récolte. Il est difficile de concilier des objectifs opposés.</i>	11	39
<i>Les demandes des MT sont souvent en contradiction avec la CMO (ex. : moins de routes)</i>	10	36
<i>Les avis sont partagés parmi les maîtres de trappe quant aux routes et à l'accès. Cela dépend de leurs objectifs.</i>	10	36
<i>L'approche en mosaïque nécessite une refonte. Elle est moins appropriée dans un contexte de changements climatiques (CC), surtout dans le Nord, la 2^e passe créera beaucoup d'insatisfaction.</i>	9	32
<i>La coupe en mosaïque répond mieux aux besoins des Cris (rythme de récolte plus faible, coupes éparses, retours sur le territoire qui permettent l'entretien des chemins), mais elle ne considère pas le caribou</i>	9	32
<i>La CMO crée de nombreuses routes et accès qui nuisent à la faune et aux habitats</i>	6	21
<i>Il y a de l'ouverture dans le RFA pour adapter le régime. Un virage est à faire vers des pratiques plus actuelles, moins rigides.</i>	2	7
<i>Autre</i>	4	14
<i>Sans réponse</i>	1	4

<i>iv. Protection des zones riveraines</i>		
Atteinte de l'objectif (%)	65,77	
	Nb réponses	% répondants
<i>20 m ne sont pas suffisants pour les MT. Il y a beaucoup de demandes d'élargissements comme harmonisation.</i>	19	68
<i>L'aménagiste fait un effort pour répondre aux demandes lorsqu'il s'agit de secteurs sensibles, il refuse le mur-à-mur. Il est difficile pour le MT d'obtenir un gain si le bois est mature dans le secteur.</i>	9	32
<i>Le règlement est très bien appliqué</i>	8	29
<i>Il s'agit d'un milieu essentiel à la faune. Le 20 m n'est pas assez large pour la faune terrestre.</i>	7	25
<i>Le règlement est trop balisé. Appliqué mur-à-mur, il ne permet pas la créativité pour répondre aux besoins du MT.</i>	4	14
<i>Le retrait des coupes partielles dans la bande a amélioré la protection</i>	4	14
<i>D'un point de vue scientifique, 20 m sont suffisants pour la protection des cours d'eau</i>	4	14
<i>Les refuges biologiques ont aidé à protéger certaines zones sensibles</i>	3	11

<i>Les refuges biologiques devaient servir à protéger les zones riveraines, mais n'ont pas été utilisés pour ça</i>	2	7
<i>Il devrait y avoir une modulation de la largeur des bandes selon la sensibilité de l'habitat/la grosseur du plan d'eau</i>	2	7
<i>Autre</i>	2	7
<i>Sans réponse</i>	1	4
v. Développement du réseau d'accès routier		
	Atteinte de l'objectif (%)	61,6
	Nb réponses	% répondants
<i>Difficile de donner une note, car certains MT en veulent moins, d'autres plus</i>	11	39
<i>Les modalités de l'Entente sont contradictoires (coupe en mosaïque vs limiter l'accès)</i>	11	39
<i>Il n'y a pas de vision à long terme pour le développement du réseau routier dans la région. Le manque de prévisibilité augmente les coûts et l'incertitude pour l'industrie.</i>	8	29
<i>Le maintien des accès routiers est maintenant nécessaire au mode de vie cri, la question de l'entretien à long terme est une préoccupation importante</i>	8	29
<i>Des dossiers non réglés (caribou, routes assujetties, etc.) empêchent l'accès à beaucoup secteurs de coupes</i>	5	18
<i>Les nombreux accès routiers favorisent la prédation, la pression de la chasse, le braconnage</i>	4	14
<i>Amélioration au niveau des interconnexions. Moins de problèmes sont rapportés, mais ce dossier n'est pas réglé.</i>	4	14
<i>Les demandes formulées par les MT sont refusées. Le MT n'est pas satisfait de la gestion et de l'entretien des routes.</i>	4	14
<i>Le processus de fermeture de chemins est lourd, long et coûteux</i>	3	11
<i>Les négociations avec les MT sur les routes sont difficiles et entraînent des coûts supplémentaires pour l'industrie</i>	2	7
<i>La coupe en mosaïque crée beaucoup de routes, ce qui a des coûts importants pour l'industrie</i>	2	7
<i>Autre</i>	3	11
<i>Sans réponse</i>	1	4



B. Permettre une intégration accrue des préoccupations de développement durable ;			
PÔLE ÉCONOMIQUE			
<i>i. Développement économique des communautés cries</i>			
Atteinte de l'objectif (%)		64	
		Nb réponses	% répondants
<i>Le potentiel est là, mais ce n'est pas encore assez mis à profit</i>	13	46	
<i>Beaucoup de financement issu de l'Entente qui retourne aux communautés</i>	9	32	
<i>En principe, les volumes octroyés devraient créer des bénéfices pour les Cris, mais les retombées ne sont pas optimisées (elles ne sont pas réparties également entre les communautés; le bois est de moindre qualité ou éloigné des communautés)</i>	8	29	
<i>Le 15 % en travaux sylvicoles destinés aux Cris est un avantage</i>	7	25	
<i>Il n'y a pas encore beaucoup d'actions en ce sens, mais le dossier chemine. C'est mieux qu'à la période précédente.</i>	5	18	
<i>L'usine de Waswanipi a été rouverte pendant la période</i>	5	18	
<i>Les entreprises qui bénéficient des allocations cries sont des prête-noms. Elles ne bénéficient pas aux Cris</i>	4	14	
<i>Il y a beaucoup d'argent prévu dans l'Entente, mais on sait peu comment il est utilisé.</i>	4	14	
<i>Il y a une belle collaboration entre les entreprises cries et les compagnies locales</i>	2	7	
<i>Autre</i>	2	7	
<i>Sans réponse</i>	2	7	
<i>ii. Création et maintien des emplois (Cris et Jamésiens)</i>			
Atteinte de l'objectif (%)		56,52	
		Nb réponses	% répondants
<i>Des initiatives ont été tentées par l'industrie pour engager des Cris, mais elles ont eu des résultats inégaux. Par exemple, les emplois sont peu attrayants ou mal adaptés à la culture crie. Les salaires sont moins compétitifs. Il y a moins d'avantages sociaux.</i>	15	54	
<i>Les bénéfices vont à quelques individus seulement, mais peu de Cris travaillent en foresterie</i>	7	25	
<i>Très peu de Cris qui travaillent en foresterie, il faut améliorer le maillage entre l'industrie et les communautés</i>	6	21	
<i>Les MT demandent parfois à travailler lors des consultations. Ils ne savent pas où s'adresser.</i>	5	18	
<i>Toutes les entreprises se sont maintenues pendant la période</i>	3	11	
<i>Les partenariats avec entreprises et les employés cris fonctionnent très mal. La qualité et le rendement ne sont pas au rendez-vous. Ils ne sont pas compétitifs.</i>	3	11	



<i>Les compagnies forestières créent des emplois spécialisés dans les communautés</i>	3	11
<i>Le travail du CCQEF n'a pas encore donné de résultats probants en ce sens</i>	2	7
<i>Il ne se passe rien au niveau économique sur le territoire (unité d'aménagement (UA) 84-62) pour ou avec les Cris</i>	1	4
<i>Sans réponse</i>	3	11
iii. Viabilité du secteur forestier dans la région		
Atteinte de l'objectif (%)		67,73
	Nb réponses	% répondants
<i>L'Entente crée une certaine sécurité et de la prévisibilité quant à l'accès aux volumes. Il n'y a pas de blocus routiers comme ailleurs au Québec.</i>	6	21
<i>L'activité forestière créée de la richesse en région. C'est la principale activité. Des projets et des partenariats sont développés par l'industrie afin de garder les investissements en région.</i>	5	18
<i>La pandémie a eu un impact important sur le marché, bon pour la région</i>	5	18
<i>Les dossiers non réglés, qui pourraient avoir un impact sur la possibilité forestière, créent beaucoup d'incertitude. Cela peut mettre en péril la viabilité du secteur (enjeux d'harmonisation, absence de directives fauniques, baisse d'acceptabilité sociale).</i>	5	18
<i>La période 2018-2023 fut une bonne période, mais la confiance a été mise à rude épreuve par les feux de 2023</i>	4	14
<i>Pénurie de main-d'œuvre, difficulté à trouver des reboiseurs, des débroussailleurs. Il y a de moins en moins de Jamésiens à l'emploi. Beaucoup de facteurs qui ne dépendent pas du RFA</i>	4	14
<i>Il existe un retard important de remise en production du territoire. Le refus des TSNC, à long terme peut mettre la viabilité du secteur à risque.</i>	2	7
<i>Dans un contexte de changement climatique, il faut penser à long terme, diversifier l'industrie, penser multiressources, réduire l'exploitation</i>	2	7
<i>Autre</i>	3	11
<i>Sans réponse</i>	3	11

PÔLE SOCIAL		
iv. Considération de l'ensemble des utilisateurs du territoire		
Atteinte de l'objectif (%)		56
	Nb réponses	% répondants
<i>Le chapitre 3 est à l'avantage des Cris, les Jamésiens sont peu considérés</i>	16	57
<i>Les TGIRT (et les consultations publiques) sont en place pour une meilleure représentation des Jamésiens</i>	9	32
<i>Même si les TGIRT donnent une voix aux Jamésiens, ultimement, c'est le MT qui a le dernier mot</i>	6	21
<i>Plusieurs dossiers ont suscité la grogne des Jamésiens qui ont l'impression de se faire sortir de chez eux (moratoire sur les baux, fermeture chasse zone 17)</i>	6	21



<i>Les Cris ont des droits constitutionnels que les Jamésiens n'ont pas. L'Entente est négociée pour rétablir des torts faits aux Cris, c'est normal que certains types de chasses leur soient réservés.</i>	3	11
<i>Le territoire n'est pas fermé aux non-cris, mais son partage demande une cohésion entre Cris et non-Cris, ce qui n'est pas toujours facile</i>	2	7
<i>Il y a de bonnes relations entre les MT et les autres utilisateurs, tout se passe bien malgré la complexité</i>	2	7
<i>Autre</i>	2	7
<i>Sans réponse</i>	2	7
PÔLE ENVIRONNEMENTAL		
v. Protection de la biodiversité		
Atteinte de l'objectif (%)	71,92	
	Nb réponses	% répondants
<i>Les stratégies et dispositions en vigueur y contribuent (peuplements mixtes, caribou, RADF, nouvelles aires protégées et refuges)</i>	16	57
<i>L'objectif du RFA n'est pas de protéger la biodiversité, mais de protéger la productivité forestière et préserver la qualité des habitats fauniques</i>	5	18
<i>Il y aurait place à amélioration</i>	4	14
<i>Comparé au reste du Québec, c'est mieux, car la récolte est moins intense, mais on en sait peu. Plus d'études sont nécessaires sur le sujet. Il y a une grosse lacune au niveau des suivis.</i>	3	11
<i>L'aménagement écosystémique serait mieux que la CMO pour conserver la biodiversité. Les espèces vulnérables sont à risque.</i>	2	7
<i>Autre</i>	2	7
<i>Sans réponse</i>	1	4

vi. Intégrité des écosystèmes d'importance pour les Cris		
Atteinte de l'objectif (%)	70	
	Nb réponses	% répondants
<i>Le RFA a été élaboré en portant une attention particulière à ces écosystèmes. La mise en œuvre de la stratégie d'aménagement des peuplements mixtes vient y contribuer davantage.</i>	15	54
<i>Les harmonisations avec les MT vont au-delà des modalités de l'Entente et servent à protéger les habitats</i>	10	36
<i>L'intégrité est compromise par des dossiers non réglés (caribou forestier, directives d'aménagement des habitats fauniques)</i>	9	32
<i>Il est important de questionner le MT pour connaître ses zones sensibles et importantes</i>	9	32
<i>Beaucoup de maîtres de trappe sont insatisfaits de leurs 25 %</i>	5	18
<i>Même si le RFA est appliqué à la lettre, le MT considère que ce n'est pas assez pour préserver l'intégrité</i>	5	18

<i>Tant que les directives ne seront pas en place, l'harmonisation avec le MT est la seule façon de maintenir l'intégrité de ces habitats</i>	4	14
<i>Les dispositions en œuvre sont trop rigides, il est important de ne pas faire de mur-à-mur et d'être ouvert aux demandes du MT</i>	2	7
<i>Davantage d'études sont nécessaires pour déterminer si oui ou non le RFA maintient les habitats</i>	2	7
<i>Autre</i>	4	14
<i>Sans réponse</i>	1	4

vii. Élargissement des connaissances sur le territoire		
	Atteinte de l'objectif (%)	72,92
	Nb réponses	% répondants
<i>Les connaissances forestières sur le territoire sont nombreuses. Beaucoup de projets d'analyse et d'acquisition de connaissances sont en cours pendant la période.</i>	14	50
<i>Les consultations sont un lieu d'échanges des connaissances entre le MT, l'industrie et le planificateur</i>	8	29
<i>Les MT connaissent très bien leur aire de trappe. Ils sont les premiers témoins des CC. Beaucoup de connaissances traditionnelles sont disponibles, mais elles ne sont pas assez considérées par les intervenants.</i>	8	29
<i>Le Nord est en manque d'inventaire et d'études sur les habitats, en comparaison avec les forêts du Sud.</i>	6	21
<i>Des projets qui intègrent la connaissance crie sont en développement ou en cours pendant la période</i>	4	14
<i>Le projet sur l'orignal ne semble pas aboutir. Il y a trop de joueurs dans le projet. Les objectifs du CCQF sont dilués.</i>	3	11
<i>L'ouverture du territoire par la foresterie le rend accessible aux chercheurs.</i>	2	7
<i>Les CLUM maps sont intéressantes, mais le format actuel n'est pas adéquat pour les intégrer à la planification</i>	2	7
<i>Il existe beaucoup d'informations, mais il est nécessaire d'acquérir davantage de connaissances pour répondre à nos problématiques</i>	2	7
<i>Le manque de connaissance des MT par rapport aux activités forestières les pousse à refuser des travaux de remises en production</i>	1	4
<i>Sans réponse</i>	3	11

**C. Permettre une participation, sous forme de consultation, des Cris aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier ;
Caractéristiques de la participation à considérer :**

<i>i. Efficacité des mécanismes de consultation et de règlement des différends</i>		
Atteinte de l'objectif (%)	68,15	
	Nb réponses	% répondants
<i>Le processus est bien en place, bien défini</i>	18	64
<i>Processus clair et bien balisé, mais il est facile à faire dérailler (pas toujours bien respecté par certains individus, sujets politiques et influences exercées lors des consultations)</i>	16	57
<i>Beaucoup d'amélioration notamment dans le processus de résolution de conflits</i>	9	32
<i>Le processus est lent avant d'arriver à avoir un plan harmonisé</i>	9	32
<i>Il existe des différences marquées entre les communautés quant à l'efficacité des mécanismes</i>	8	29
<i>Les délais de résolution de conflits sont déraisonnables</i>	8	29
<i>Il s'agit d'un processus de participation des Premières Nations qui n'a pas d'équivalent dans le monde</i>	6	21
<i>Il subsiste des enjeux de compréhension du RFA qui nuisent au déroulement optimal du processus. Par exemple, le membre des GTC qui ne connaît pas bien son rôle, le MT qui ne connaît pas ses droits ou ne comprend pas ce qui lui est présenté)</i>	5	18
<i>Beaucoup trop de gens sont présents aux consultations. Il est difficile de négocier et c'est moins efficace. Il faudrait clarifier les intervenants qui doivent y être.</i>	4	14
<i>Beaucoup d'absentéisme de la part des MT sans conséquence</i>	4	14
<i>Le mécanisme de résolution de conflits est peu connu des compagnies, qui n'y sont pas impliquées</i>	3	11
<i>Les préconsultations devaient servir à prendre les préoccupations du MT en amont, mais ça n'a pas été pris en considération. Les préconsultations ont été mal été planifiées.</i>	2	7
<i>L'encadrement et la formation des GTC se sont améliorés pendant la période (GNC, coordonnateur)</i>	1	4

<i>ii. Reconnaissance du maître de trappe comme intendant du territoire</i>		
Atteinte de l'objectif (%)	78,52	
	Nb réponses	% répondants
<i>Le régime est basé sur la reconnaissance du MT comme intendant. Sa place est centrale.</i>	14	50
<i>Problématique de désignation, par exemple, après un décès, en cas d'absence du MT, lors de conflits familiaux, dans les cas complexes comme l'UA 84-62. Difficulté d'obtenir une liste à jour de la part du CTA)</i>	13	46
<i>Parfois, des membres GTC cris veulent interférer et empêche le MT de s'exprimer, c'est un manque de reconnaissance de son rôle</i>	10	36
<i>Les consultations permettent aux MT de faire connaître leurs besoins</i>	7	25
<i>Le pouvoir est vraiment entre les mains des MT, leur refus met les travaux en suspens</i>	7	25
<i>Le régime parfois trop rigide pour accommoder facilement les demandes du MT (bandes riveraines, routes)</i>	4	14
<i>Le rôle du MT est de prendre des décisions, de tenir les autres usagers de l'aire de trappe au courant et de les consulter, ce qui se fait de moins en moins</i>	4	14
<i>Le MT est écouté, mais son avis n'est pas toujours pris en considération. Il devrait avoir plus de pouvoir décisionnel.</i>	3	11
<i>Certains MT pensent que le territoire leur appartient et abusent de leur pouvoir (refus en bloc TSNC)</i>	1	4

<i>iii. Contribution à la gouvernance des institutions cries</i>		
Atteinte de l'objectif (%)	72,61	
	Nb réponses	% répondants
<i>L'Entente a beaucoup aidé les Cris à se donner les moyens de se structurer, ils sont de plus en plus autonomes et impliqués dans les dossiers, par exemple, avec la mise en place du département de foresterie et de l'équipe de surveillance en foresterie du GNC</i>	16	57
<i>Beaucoup d'améliorations. Beaucoup de chemin a été parcouru pendant la période</i>	15	54
<i>Des améliorations sont encore nécessaires (communication, partage des tâches, structure)</i>	10	36
<i>Il subsiste un flottement dans la chaîne d'autorités au sein des mécanismes cris de l'Entente</i>	8	29
<i>Les discussions entourant la mise en place du régime collaboratif n'aboutissent pas, cela influence le RFA</i>	3	11
<i>Les fonds prévus pour le GTC de Waswanipi ne sont pas suffisants pour assurer la grande charge de travail</i>	1	4
<i>Sans réponse</i>	3	11

<i>iv. Développement des capacités individuelles et institutionnelles</i>		
Atteinte de l'objectif (%)	71,36	
	Nb réponses	% répondants
<i>De plus en plus de Cris étudient et travaillent en foresterie (disponibilité de postes spécialisés, développement de la structure du GNC, le département foresterie, les GTC)</i>	16	57
<i>Des formations sont nécessaires pour développer les capacités individuelles et uniformiser les connaissances des intervenants impliqués</i>	16	57
<i>Il y a eu de l'amélioration au niveau du développement des capacités grâce aux formations</i>	11	39
<i>Les négociations de dossiers politiques en cours interfèrent avec le développement des institutions (fonds)</i>	3	11
<i>Il faut un mécanisme clair pour adresser les requêtes politiques aux bonnes instances et non pas pendant les consultations</i>	3	11
<i>Les MT cris ont une grande expérience et des connaissances terrain dont ils peuvent faire bénéficier les autres intervenants</i>	2	7
<i>Plus il a de Cris impliqués en foresterie, plus les gens seront sensibilisés à cette réalité</i>	1	4
<i>Sans réponse</i>	4	14

<i>D. Assurer la collaboration, sous forme de concertation, du GNC et du GREIBJ au processus de participation pour la planification prévu à l'annexe C-4 de la présente Entente</i>		
<i>i. Participation et représentativité aux TGIRT (terres de catégorie II et III)</i>		
Atteinte de l'objectif (%)	33,68	
	Nb réponses	% répondants
<i>Beaucoup d'effort ont été déployés pour tenter de rejoindre les Cris, mais ceux-ci sont peu présents. Ils ont d'autres tribunes pour faire entendre leurs préoccupations.</i>	22	79
<i>Toujours les mêmes personnes sont présentes sur les tables. Cela cause un essoufflement, un désintérêt.</i>	6	21
<i>L'objectif de concertation n'est pas atteint, car les Cris et les Jamésiens ne siègent pas à la même table</i>	3	11
<i>Il y a peu de liens entre le RFA et les TGIRT</i>	3	11
<i>C'est normal que cela soit moins dynamique qu'ailleurs au Québec, puisqu'il y a moins d'utilisateurs</i>	2	7
<i>Bien que l'industrie soit partie prenante sur terres de catégorie II, elle est complètement exclue des discussions</i>	1	4
<i>Sans réponse</i>	6	21

<i>ii. Application de la concertation au sein des TGIRT (catégories II et III)</i>			
Atteinte de l'objectif (%)		34,67	
		Nb réponses	% répondants
<i>Les Enjeux-Solutions ne sont pas encore déterminés</i>	11	39	
<i>La concertation n'est pas efficace, car il y a un manque au niveau du leadership et la préparation des participants</i>	9	32	
<i>Il n'y a pas assez de personnes présentes pour parler de réelle concertation</i>	7	25	
<i>Les sujets qui y sont traités ne soulèvent pas les passions, l'intérêt pour la foresterie est variable</i>	3	11	
<i>On ne peut que constater ce qui se passe au TGIRT, même si l'on souhaite les évaluer, on n'a aucune influence</i>	2	7	
<i>Permet de réunir les utilisateurs pour discuter de sujets communs</i>	1	4	
<i>Sans réponse</i>	9	32	

<i>iii. Prise en compte des travaux des TGIRT dans la planification forestière</i>			
Atteinte de l'objectif (%)		N/A	
		Nb réponses	% répondants
<i>Une fois les enjeux déterminés ils seront pris en compte par la planification, mais rien n'a encore été décidé</i>	3	11	
<i>L'existence des tables est récente, il faut laisser du temps pour que la concertation se fasse</i>	1	4	
<i>Sans réponse</i>	19	68	

<i>iv. Pour la période visée, quelles sont vos principales observations concernant les tables pour les terres de catégorie III et celles de catégorie II</i>			
		Nb réponses	% répondants
<i>C'est un processus intéressant qui permet de réunir les gens, mais qui s'essouffle. À terme, il y a peu résultats.</i>	10	36	
<i>Tout est une question de participation, il y a si peu de gens présents aux rencontres qu'elles sont inutiles</i>	6	21	
<i>La table sur terres de catégorie II n'est pas fonctionnelle. Elle est inutile. C'est un dédoublement.</i>	6	21	
<i>Il faut se poser la question si les TGIRT sont pertinentes sur le RFA puisque les Cris ont leur processus</i>	4	14	
<i>Autre</i>	2	7	
<i>Sans réponse</i>	6	21	



<i>v. Selon vous, quels sont les principaux défis à relever en regard de la mise en place de ces tables et de la concertation qui y est souhaitée ?</i>		
	Nb réponses	% répondants
<i>Un regroupement des tables est nécessaire pour avoir une réelle concertation entre les Cris et les Jamésiens</i>	10	36
<i>Il faut assurer une participation accrue des Cris</i>	10	36
<i>Les autorités doivent faire connaître le rôle et l'importance des TGIRT pour regagner la crédibilité et l'intérêt pour celles-ci</i>	9	32
<i>S'assurer que le mandat soit connu pour éviter de s'éparpiller et revenir à l'objectif principal</i>	8	29
<i>Les TGIRT sur terres de catégorie II devraient être éliminées</i>	3	11
<i>Le GREIBJ devrait être plus créatif, plus dynamique dans la coordination/animation</i>	2	7
<i>Sans réponse</i>	7	25

Suivi du bilan 2013-2018 et perspectives

7. Comment qualifiez-vous les progrès réalisés vers l'atteinte de ces objectifs au cours des 5 dernières années ? Pour chacun d'eux, quantifier les progrès réalisés sur une échelle de 1 à 10.

A. Poursuivre la collaboration et renforcer la communication entre les mécanismes de mise en œuvre du RFA		
	Appréciation du progrès (%)	71,25
	Nb réponses	% répondants
<i>La collaboration s'est améliorée, des recommandations ont été incorporées pendant la période (outils pour les GTC, système de suivi des MH et partage d'informations entre le MRNF, l'industrie, le GNC, les GTC)</i>	22	79
<i>Beaucoup d'amélioration pendant la période, mais il reste du chemin à faire au niveau de la communication, surtout du côté cri.</i>	15	54
<i>La création du département de foresterie au GNC a beaucoup aidé</i>	10	36
<i>Mise à niveau des connaissances technologiques de bases nécessaires</i>	9	32
<i>Beaucoup d'outils ont été développés, mais ils ne sont pas vraiment utilisés ou respectés. Ils sont trop techniques.</i>	8	29
<i>Le changement de personnel n'a pas contribué à renforcer la collaboration et la communication</i>	7	25
<i>Les cartes CLUM ne sont toujours pas à jour. Le format actuel est inadéquat pour l'intégrer à la planification.</i>	7	25
<i>À Mistissini et à Oujé-Bougoumou, la collaboration est bonne</i>	4	14
<i>Le progrès fut inégal selon les dossiers, certains ont avancé, d'autres ont stagné ou régressé.</i>	2	7
<i>On sent que l'industrie s'implique moins depuis qu'ils ont la possibilité de participer aux consultations à distance (recul)</i>	1	4
<i>Sans réponse</i>	3	11

B. Rester ouvert aux adaptations nécessaires du RFA et renforcer les suivis axés sur son évaluation et son évolution		
	Appréciation du progrès (%)	52
	Nb réponses	% répondants
<i>Certaines adaptations devraient déjà être en place depuis longtemps (caribou, directives fauniques, suivi), de meilleures approches sont connues et devraient être mises en place dans le contexte des CC. Difficile de faire évoluer le contexte légal/le MRNF manque d'ouverture/de volonté pour changer les choses</i>	21	75



<i>Les dossiers cheminent, mais les actions et les changements sont longs à se produire</i>	15	54
<i>Certains aspects ont cheminé (stratégie d'aménagement des peuplements mixtes et les suivis), mais il y a eu peu de gros changement.</i>	14	50
<i>Il faudrait clarifier et analyser les dispositions où il y a mésentente entre les parties (25 %, bandes riveraines (BR), scarification, 2^e passe)</i>	10	36
<i>Les dossiers qui traînent, comme les directives, sont extrêmement coûteux et engendrent des retards importants</i>	6	21
<i>Aucun changement constaté dans l'approche d'aménagement</i>	4	14
<i>Le Conseil a mis en œuvre son cadre de suivi pendant la période</i>	4	14
<i>Les maîtres de trappe ne veulent pas d'aménagement écosystémique (Stratégie caribou)</i>	4	14
<i>Ce ne sont pas les directives fauniques qui vont répondre aux besoins des MT, mais une flexibilité qui permet une harmonisation fine selon ses demandes.</i>	2	7
<i>Autre</i>	2	7
<i>Sans réponse</i>	2	7



C. Assurer la mise en œuvre de la composante économique du RFA			
Appréciation du progrès (%)		52	
		Nb réponses	% répondants
<i>Le CCQEF est en place, mais peu d'actions, de retombées jusqu'à maintenant. L'organisme est sans budget ni ressources humaines.</i>		12	43
<i>C'est un dossier qui stagne. Beaucoup d'énergie y est consacrée sans grand résultat pendant la période.</i>		12	43
<i>Les leviers économiques et la volonté politique sont là, mais il est difficile de connaître l'intérêt des Cris et de les impliquer, le travail en industrie ou en foresterie ne convient pas toujours aux Cris</i>		10	36
<i>Difficile à apprécier, les indicateurs d'évaluation des retombées pour les Cris ne sont pas en place</i>		9	32
<i>Peu de solutions alternatives possibles pour PME cries qui aimeraient prendre des contrats</i>		3	11
<i>La mise en œuvre a été difficile dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre ou pandémie. C'est venu retarder l'avancée.</i>		3	11
<i>L'usine de Nabakatuk a rouvert pendant la période. C'est un plus.</i>		2	7
<i>Ne s'applique dans l'UA 84-62, c'est un souhait d'avoir davantage de Cris en foresterie, mais ce ne fut pas le cas pendant la période.</i>		1	4
<i>Sans réponse</i>		5	18



Conclusion		
8) Avez-vous des recommandations à formuler pour améliorer la mise en œuvre du chapitre 3 sur la foresterie pour le futur ?		
	Nb réponses	% répondants
Amélioration des consultations pour plus d'efficacité : planification calendrier, respect des horaires, absentéisme, présenter TSNC en même temps que les blocs de récoltes	14	50
Il y a encore du travail à faire quant à la formation au développement d'expertise des GTC (connaissance territoire, mandats, tâches, Paix des braves, besoins des MT)	14	50
Il faut continuer à travailler sur la communication et sur la collaboration entre les intervenants, notamment pour les suivis sur le terrain et des MH	11	39
Le MRNF doit régler les dossiers stratégiques (caribou, directives, régime collaboratif) afin de rétablir la prévisibilité et de regagner la crédibilité par rapport à la capacité des parties de collaborer à la mise en œuvre	11	39
Faire connaître le 6 ^e amendement à tous les intervenants et aux communautés cries. Avoir une instance neutre pour publiciser les bons coups du RFA et rétablir la crédibilité et l'acceptabilité sociale de la foresterie.	9	32
Tous les intervenants (planificateur, industrie) devraient être formés au RFA pas seulement les GTC.	9	32
Trouver une façon de diminuer les délais de résolution de conflits qui peuvent s'échelonner sur plusieurs années. Cela représente une incertitude pour l'industrie.	9	32
Exclure les sujets politiques des consultations. Rester centré sur le plan et les demandes du MT.	9	32
Avoir une présence accrue des coordonnateurs ou d'un arbitre neutre lors des consultations pour rappeler les règles du jeu aux GTC qui voudraient outrepasser leurs rôles.	6	21
Sensibiliser les Cris (GTC-MT) à la nécessité des TSNC, les éduquer sur ces pratiques	6	21
Adapter les approches d'aménagement aux changements climatiques (cesser la coupe en mosaïque)	5	18
Tous les membres GTC devraient s'impliquer davantage dans les tâches pour diviser la charge	4	14
Analyser la situation à Waswanipi afin de trouver des solutions pour résoudre les problématiques récurrentes	4	14
Poursuivre les projets d'études et d'analyse relativement aux principales problématiques rapportées. Réflexion à mettre en place pour le futur, dans un contexte de CC, de la 2 ^e passe, BR, etc. Mettre en œuvre les recommandations issues des rapports et bilans précédents.	4	14
Ajouter de la flexibilité et de la prévisibilité dans le rythme de récolte (planification quinquennale au lieu d'annuelle)	3	11



<i>Agir rapidement à la suite des feux pour donner l'heure juste sur les impacts (aires de trappe fermées, relocalisation, plans spéciaux, TSNC, satisfaction des Cris par rapport au processus)</i>	3	11
<i>Il devrait y avoir davantage de concertation en amont de la planification entre le MT et l'aménagiste</i>	3	11
<i>Éviter le mur à mur. L'harmonisation fine, au cas par cas, est préférable avec chaque MT.</i>	3	11
<i>Organiser davantage de rencontres entre tous les membres GTC</i>	2	7
<i>Demander au GNC de se fixer des objectifs et des priorités d'action en foresterie</i>	2	7
<i>S'assurer d'octroyer les moyens financiers et technologiques aux GTC pour qu'ils puissent être efficaces dans leur mandat (rencontres virtuelles, suivis terrain, fonds suffisants pour être dédiés à temps plein aux tâches de GTC)</i>	2	7
<i>Le CCQF ne devrait pas avoir 2 délégations, mais 10 membres impartiaux dédiés au mandat du Conseil</i>	1	4
<i>Régler la problématique des lots grisés (entente avec les autres Nations) dans l'UA 84-62.</i>	1	4
<i>Mettre l'accent sur la mise en œuvre de l'article 3.60. Régler les problèmes relatifs aux volumes attribués.</i>	1	4
<i>L'application des plans spéciaux a été fédératrice. Elle a montré que les parties peuvent travailler efficacement ensemble. Il faut bâtir là-dessus.</i>	1	4